



Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement

Volume I

# Rapport d'activité et rapport sur la responsabilité d'entreprise







Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement

Volume I

# Rapport d'activité et rapport sur la responsabilité d'entreprise

Le **Rapport annuel 2008 du Groupe BEI** est constitué de trois volumes distincts :

- le rapport d'activité et le rapport sur la responsabilité d'entreprise présentant les activités du Groupe BEI sur l'année écoulée ainsi que les perspectives futures ;
- le rapport financier présentant les états financiers du Groupe BEI, de la BEI, de la Facilité d'investissement (Cotonou), du Fonds fiduciaire de la FEMIP, du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures et du FEI, et leurs annexes explicatives ;
- le rapport statistique présentant sous forme de listes les projets financés et les emprunts levés en 2008 par la BEI, et la liste des projets du FEI. Des tableaux de synthèse pour l'année 2008 et pour les cinq dernières années sont également présentés.

Le Rapport annuel est également disponible sur le site Web de la Banque, à l'adresse [www.bei.org/report](http://www.bei.org/report).



# Chiffres clés des états financiers statutaires du Groupe BEI



## Banque européenne d'investissement

### Activité en 2008

(en millions d'euros)

Prêts approuvés	59 292
Union européenne	53 191
Pays partenaires	6 101
Prêts signés	57 625
Union européenne	51 480
Pays partenaires	6 145
Prêts versés	48 614
Union européenne	44 229
Pays partenaires	4 384
Ressources collectées (avant échanges)	59 497
Monnaies principales (EUR, GBP, USD)	51 225
Autres monnaies	8 272

### Situation au 31.12.2008

Encours	
Prêts sur ressources de la Banque	350 289
Garanties accordées	262
Financements sur ressources budgétaires	1 593
Emprunts à long, moyen et court terme	266 989
Fonds propres	35 718
Total du bilan	325 761
Résultat net de l'exercice	1 651
Capital souscrit	164 808
dont versé et à verser	8 240



## Fonds européen d'investissement

### Activité en 2008

Signatures	2 552
Capital-risque (32 fonds)	409
Garanties (20 opérations)	2 143

### Situation au 31.12.2008

Portefeuille	15 867
Capital-risque – gestion d'actifs (299 fonds)	3 534
Garanties (189 opérations)	12 333
Signatures cumulées	
Capital-risque (299 fonds)	4 754
Garanties (189 opérations)	13 017
Fonds propres	1 011
Total du bilan	1 076
Résultat net de l'exercice	35
Capital souscrit	2 865
dont versé	573



# Sommaire

<b>Chiffres clés des états financiers statutaires du Groupe BEI</b>	<b>2</b>
<b>Message du président</b>	<b>4</b>
<b>Le Plan d'activité de la Banque pour la période 2009-2011</b>	<b>6</b>
<b>L'activité du Groupe BEI en 2008</b>	<b>9</b>
⇒ Développement équilibré de l'Union européenne	10
⇒ L'économie de la connaissance en point de mire	12
⇒ Viabilité environnementale	14
⇒ Les réseaux transeuropéens (RTE) de transport pour l'Europe	16
⇒ Le soutien aux petites et moyennes entreprises	18
⇒ Une énergie sûre, compétitive et durable pour l'Europe	20
⇒ Les mandats de la Banque à l'extérieur de l'Union européenne	23
⇒ Activité d'emprunt : la BEI, un des premiers émetteurs internationaux de catégorie souveraine	28
<b>Gouvernance de la BEI</b>	<b>30</b>
⇒ La responsabilité d'entreprise à la BEI	31
⇒ Empreinte écologique et responsabilité dans le travail	32
⇒ Collaborations	34
⇒ Transparence et responsabilité	36
⇒ Les organes statutaires de la BEI	38
⇒ Le Comité de direction de la BEI	42
⇒ Structure des services	43
⇒ Les organes statutaires du FEI	44

## Message du président

La crise financière a un impact dramatique non seulement sur le secteur financier mais aussi sur l'ensemble de l'économie, frappant nombre d'hommes et de femmes dans chacun de nos pays.

Il est donc normal que nos actionnaires, les 27 États membres de l'Union européenne, nous aient demandé d'en faire plus et plus vite pour aider les entreprises et favoriser la reprise économique. Au cours du dernier trimestre de 2008, la BEI a considérablement augmenté le volume de ses prêts, les signatures s'élevant finalement à 57 milliards d'EUR, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2007. Au cours de la même période, elle a déboursé 10 milliards de plus que prévu, les versements atteignant 49 milliards en fin d'année. Ce sont en particulier les prêts pour les PME qui, à la demande du Conseil Ecofin, ont augmenté de 42 % par rapport à 2007.

Grâce à sa gestion prudente, la BEI a été peu touchée par la crise financière ; elle a même légèrement accru son bénéfice annuel. Les fonds propres de la Banque ont augmenté de 6,9 % pour atteindre 36 milliards. Ce qui donne, selon les règles de Bâle II, un « ratio d'adéquation du capital » (« capital adequacy ratio ») de 35,5 %. Ce niveau particulièrement élevé illustre la solidité financière de la BEI, une solidité qui est bien nécessaire en des temps difficiles et imprévisibles et au moment où la BEI est appelée par ses actionnaires à prêter encore davantage.

Ceux-ci ont d'ailleurs compris l'intérêt de renforcer encore la BEI en anticipant une augmentation de capital initialement prévue pour 2010. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, le capital de la BEI est de 232 milliards, ce qui lui donne la marge nécessaire pour augmenter le volume de ses prêts dans la mesure requise par l'ampleur de la crise.

Bien entendu, ceci ne signifie pas que nous puissions financer tout et n'importe quoi. La BEI, comme instrument de financement à long terme de l'Union européenne, ne peut financer que des projets viables qui contribuent aux objectifs de l'Union et qui satisfont à nos critères de qualité technique, économique et environnementale.

En matière de gouvernance, la BEI respecte les règles de l'Union européenne et les orientations données par le G20. La lutte contre la fraude, la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme fait partie intégrante du travail d'analyse et de suivi des projets. Pour certains pays présentant davantage de risques, il est fait appel aux conseils de « Transparency International ». Le « Bureau de conformité » (« Compliance Office ») est particulièrement attentif à ces aspects ; son opinion est sérieusement prise en compte et entraîne parfois le refus de financer un projet. Suivant l'appel du G20, la BEI a décidé de revoir sa politique relative aux centres « offshore », en coopération avec d'autres institutions financières internationales.

La rémunération des membres du Comité de direction est strictement alignée sur celle des membres de la Commission européenne. Ne s'y ajoute aucun bonus, ni aucun autre avantage. Les membres du personnel bénéficient d'un système de primes liées à la performance collective et individuelle. Le budget total des primes est déterminé en fonction du degré de réalisation d'un ensemble d'objectifs, les « principaux indicateurs de résultat » (« key performance indicators »), qui sont fixés chaque année par le Conseil d'administration. Pour les cadres supérieurs, la prime représente de 2,38 à 3,90 mois du salaire de base, soit moins du tiers du salaire annuel.

Face à la crise, il y a deux réactions possibles : le « chacun pour soi » ou la coopération renforcée et pragmatique au bénéfice de tous. Les actionnaires de la BEI ont choisi la seconde voie ; nous voulons y apporter notre contribution.

**Philippe Maystadt**  
Président du Groupe  
Banque européenne d'investissement





## Le Plan d'activité de la Banque pour la période 2009-2011

Le plan d'activité détaillé de la BEI pour les années à venir est présenté dans un document accessible au public, intitulé « Plan d'activité de la Banque », qui couvre la période de trois ans allant de 2009 à 2011. À la demande du Conseil européen, du Conseil ECOFIN et de ses actionnaires, les interventions de la Banque seront guidées par la nécessité d'apporter une réponse flexible à la crise du secteur bancaire et, d'une manière plus générale, à la crise économique que traverse l'Union européenne.

Cela signifie en pratique que le Groupe BEI s'emploie sans attendre à étoffer ses activités. Par comparaison avec les montants prêtés ces dernières années, la Banque vise à **augmenter de quelque 30 % le volume total de ses prêts** pour le porter à 66 ou 67 milliards d'EUR environ en 2009 et en 2010.

La priorité accordée à l'Union européenne et aux pays en phase de préadhésion sera maintenue. Les objectifs stratégiques de la Banque reflètent les grands objectifs de l'UE dans six domaines spécifiques : la cohésion économique et sociale et la convergence ; l'économie de la connaissance ; les réseaux transeu-

ropéens (RTE) ; les petites et moyennes entreprises ; la protection et l'amélioration de l'environnement et la promotion de collectivités viables, et, enfin, la promotion d'une énergie durable, compétitive et sûre.

Le volume des prêts aux PME acheminés par le biais d'intermédiaires financiers sera augmenté de 50 % sur les deux années à venir (soit 2,5 milliards d'EUR de plus par an) et une nouvelle gamme de produits permettant le partage des risques avec les banques intermédiaires sera mise en place. S'agissant des concours en faveur de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique, ce sont 6 milliards d'EUR supplémentaires par an qui seront alloués. Ils alimenteront notamment le mécanisme européen pour des transports propres destiné à la construction automobile et à d'autres industries du secteur des transports, aux équipementiers de première monte et aux fournisseurs de composants. Ce mécanisme visera à obtenir une réduction importante des émissions de CO<sub>2</sub> par le biais d'investissements dans la recherche-développement et l'innovation, ainsi que dans des immobilisations corporelles telles que les infrastructures et usines de production connexes. Étant donné que la crise risque de frapper certains États membres avec une intensité particulière, la Banque augmentera de 2,5 milliards d'EUR par an ses prêts au titre de la convergence. Une partie de ce supplément de ressources servira à accorder des lignes de crédit au secteur bancaire local, pour rétrocession à des PME situées dans les régions de la convergence.



Parallèlement, la Banque poursuivra sa stratégie de **prise de risques accrue** mais maîtrisée **pour une plus grande valeur ajoutée**. En renforçant ses produits et ses processus à l'appui des six objectifs prioritaires actuels et en adhérant aux efforts de l'EU dans la lutte





## Réaction du Groupe BEI à l'évolution récente de la situation économique dans l'Union européenne

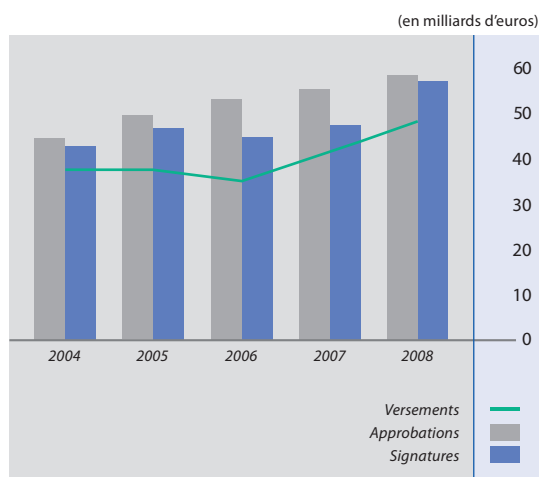
(montants en milliards d'euros)

	Période couverte	Soutien annuel du Groupe BEI			Soutien du Groupe BEI sur la période couverte		
		Prévision initiale	Supplément	Total	Prévision initiale	Supplément	Total
PME	2008-2011	5,0	2,5	7,5	20,0	10,0	30,0
Entreprises de taille intermédiaire	2009-2010	-	1,0	1,0	-	2,0	2,0
Énergie, changement climatique et infrastructures	2009-2010	12,4	4,0	16,4	24,8	8,0	32,8
Transports propres	2009-2010	2,0	2,0	4,0	4,0	4,0	8,0
Convergence	2009-2010	17,0	2,5	19,5	34,0	5,0	39,0
Réserve de flexibilité	2009-2010	-	3,0	3,0	-	6,0	6,0
<b>Total</b>			<b>15,0</b>			<b>35,0</b>	

contre le changement climatique, la Banque est tout à fait en mesure d'accroître sensiblement la valeur ajoutée de ses activités par des interventions systématiquement ciblées, notamment en ce qui concerne les prêts, l'assistance technique, les partenariats, l'offre de produits connexes innovants, une meilleure prise en compte des besoins de la clientèle et sa présence sur le terrain. Cette stratégie exige également la mise en œuvre d'opérations complexes. La Banque coopère avec de nouveaux acteurs économiques qui réalisent des projets d'investissement économiquement et financièrement viables. Les risques associés font l'objet d'un suivi permanent afin de garantir que les politiques, procédures et ressources nécessaires sont en place pour les gérer de manière efficace et rationnelle et atteindre ainsi les résultats ambitieux visés.

Une forte croissance des activités de prêt au sein de l'Union européenne ne se fera pas au détriment des interventions de la Banque **en dehors de l'UE** où elle continue d'appliquer, dans plus de 150 pays en tout, la décision du Conseil de 2006 relative au mandat extérieur de la Banque et à l'Accord de Cotonou révisé. Les objectifs stratégiques portent sur une grande variété de domaines : aide préadhésion, développement du secteur privé, du secteur financier et des infrastructures, sûreté de l'approvi-

## Projets approuvés, contrats signés et prêts versés (2004-2008)



sionnement énergétique, viabilité environnementale ou encore soutien à la présence de l'UE.

Les **activités d'emprunt** de la BEI devront progresser au rythme des objectifs de prêts. En 2009, la Banque prévoit de collecter 70 milliards d'EUR sur les marchés des capitaux. Par comparaison,



Le Conseil  
d'administration  
de la BEI

le montant total des emprunts a atteint 59,5 milliards d'EUR en 2008. Compte tenu du bouleversement profond qui affecte actuellement le cadre général de la collecte de ressources, mobiliser les fonds supplémentaires dont elle a besoin devient un défi redoutable pour la Banque.

Les nouveaux objectifs adoptés en matière de prêt auront également des répercussions sur le **capital de la BEI** qui s'élève actuellement à près de 165 milliards d'EUR. En effet, le ratio de levier de capital de la Banque (250 %) ne lui permettrait pas de satisfaire la croissance supplémentaire envisagée. Aussi, les actionnaires de la Banque, c'est-à-dire les États membres, ont-ils décidé de procéder, en avril 2009, à une augmentation du capital. Le capital souscrit serait ainsi porté à 232 milliards d'EUR. Selon la pratique habituelle, la fraction versée du capital se montera à 5 % du capital souscrit. L'augmentation du capital versé sera réalisée par un prélèvement sur la réserve supplémentaire de la BEI, ce qui signifie qu'aucune charge ne pèsera sur le budget des États membres

suite à cette mesure. Grâce à cette augmentation de capital et à ses solides résultats financiers (le résultat net pour l'exercice 2008 s'est monté à 1,65 milliard d'EUR), la Banque est assurée de pouvoir exercer ses activités sur des bases solides et de jouer pleinement son rôle au service du rétablissement de l'économie en Europe.



## L'activité du Groupe BEI en 2008



## Développement équilibré de l'Union européenne

La politique de cohésion de l'UE repose sur trois piliers : la convergence, la compétitivité régionale et l'emploi, et la coopération territoriale européenne. L'objectif de convergence, qui consiste à stimuler la croissance pour aboutir à la convergence des régions les plus pauvres avec le reste de l'Union, bénéficie d'une aide appuyée des Fonds structurels et du Fonds de cohésion. Il est aussi l'une des priorités essentielles de la BEI. En 2008, celle-ci a prêté 21 milliards d'EUR à l'appui de projets renforçant la convergence, soit 41 % de l'ensemble de ses interventions dans l'UE.

La BEI a concentré ses opérations en faveur de la convergence dans les nouvelles « **régions de la convergence** », telles que dans le contexte de la politique de cohésion de l'UE pour 2007-2013. Il s'agit des 113 régions les plus pauvres de l'UE à 27, où vivent 190 millions de personnes. En sus de l'enveloppe de 347 milliards d'EUR qui sera allouée sous la forme d'aides non remboursables au titre des Fonds structurels sur la période de sept ans couverte par la politique de cohésion, la Banque a l'intention d'apporter une aide supplémentaire visant à renforcer les synergies, dont le montant estimé devrait représenter 40 % du volume annuel de ses prêts dans les années à venir. De plus, dans le cadre du train de mesures destiné à combattre la crise économique et financière, la BEI envisage de soutenir certains États membres que la crise financière a frappés avec une intensité particulière, en augmentant de 2,5 milliards d'EUR par an (pour 2009 et 2010) ses prêts au titre de la convergence en faveur des régions les plus pauvres. C'est déjà ce qui se passe dans les nouveaux États mem-

bres, où les prêts de la BEI conjugués à des ressources d'autres institutions financières internationales visent tout particulièrement à soutenir les petites et moyennes entreprises des régions concernées.

L'année 2008 a vu l'accélération des **prêts-programmes structurels**, mécanismes grâce auxquels la BEI cofinance des programmes d'investissement stratégiques soutenus par les Fonds structurels de l'UE qu'il est prévu de réaliser principalement dans les régions de la convergence au cours de la période 2007-2013. Onze opérations ont été approuvées à ce titre pendant l'année pour un montant de 4,6 milliards d'EUR, contre 3,5 milliards d'EUR en 2007, et la progression est encore plus significative si on rapporte ces chiffres aux 4,8 milliards d'EUR atteints par ce type de financement durant la période 2000-2006.

Un exemple marquant de ce type de coopération avec les Fonds structurels est le prêt de 1 milliard d'EUR accordé en 2008 pour cofinancer, avec les fonds de l'UE, la contribution de la Roumanie à la mise en œuvre de priorités et de mesures d'investissement sur la période 2007-2013. Les projets prioritaires envisagés concernent en particulier les infrastructures de transport, l'environnement, notamment la protection des réserves naturelles, l'énergie et la gestion des eaux usées. La BEI prévoit d'apporter une assistance technique pour la gestion et la réalisation des différents projets, ce qui complètera les activités de préparation menées en amont par l'équipe JASPERS. L'opération se distingue en outre par la possibilité d'un décaissement initial de 250 millions d'EUR en vue d'accélérer la réalisation des projets retenus.

Eu égard à la nature des prêts à l'appui de l'objectif prioritaire de la convergence, les interventions de la

### Convergence dans l'UE

#### Ventilation des prêts signés en 2008 par secteur

(en millions d'euros)

	Montant	(%)
Infrastructures de communication	8 518	48
Énergie	2 297	13
Aménagement urbain	2 131	12
Eau, assainissement, déchets	1 455	8
Santé, éducation	1 347	8
Industrie	1 170	7
Autres services	909	5
<b>Total prêts directs</b>	<b>17 827</b>	<b>100</b>
Lignes de crédit octroyées dans les régions de la convergence	3 192	



Banque dans ce domaine sont de dimension et de portée extrêmement variables. **Dans tous les secteurs de l'économie**, la Banque a la possibilité de soutenir des petites et moyennes entreprises implantées dans ces régions, des projets individuels de plus grande dimension ou de consentir des prêts-cadres susceptibles de couvrir une multitude d'investissements dans de nombreux secteurs différents. En fait, nombre de prêts octroyés dans les régions de la convergence soutiennent également la réalisation d'autres objectifs prioritaires. Dans l'UE, en 2008, 36 % des prêts individuels à l'appui de l'économie de la connaissance sont allés à ces régions, de même que 44 % des prêts axés sur l'amélioration de l'environnement, 53 % des prêts pour les réseaux transeuropéens de transport et 15 % des prêts en faveur de projets énergétiques.

**JASPERS** (*Joint Assistance to Support Projects in European Regions* – Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes) est un instrument clé de la coopération entre la Commission européenne, la BEI, la BERD et, depuis 2008, le groupe bancaire KfW. L'équipe JASPERS, composée d'une

soixantaine d'experts détachés pour certains de leur institution d'origine, aide les douze nouveaux États membres à présenter des projets viables et, par là, à obtenir plus rapidement et de manière plus efficace les importantes aides non remboursables disponibles au titre des Fonds structurels. Elle mène ses activités à partir du siège de la Banque à Luxembourg et de plusieurs antennes régionales. En 2008, le partenariat JASPERS a assuré la mise au point de 82 nouveaux projets et apporté une assistance continue à quelque 280 projets qui, une fois approuvés par la Commission européenne, absorberont des investissements s'élevant à 51 milliards d'EUR. Dès son lancement en 2006, l'initiative a visé tout particulièrement la modernisation des réseaux de transport, la réalisation d'aménagements en faveur de l'environnement et d'investissements de nature à renforcer l'efficacité énergétique et à promouvoir le recours aux énergies renouvelables.

## L'économie de la connaissance en point de mire

L'ambitieux objectif du programme de Lisbonne – créer une société de la connaissance compétitive et innovante, capable d'une croissance durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale – a été éclipsé par la crise économique et financière qui a frappé l'Union européenne au deuxième semestre de 2008. Néanmoins, la Banque européenne d'investissement (BEI) a pu renforcer son activité de prêt à l'appui d'investissements d'avenir dans les secteurs de l'éducation, de la recherche et de l'innovation, auxquels elle a consacré 12,4 milliards d'EUR en 2008, contre 10,3 milliards d'EUR en 2007.

Dans la conjoncture actuelle, il est particulièrement important de stimuler l'investissement à long terme dans les **secteurs de l'économie qui profiteront aux générations futures** sans les accabler de dettes résultant d'investissements n'apportant que des gains à court terme.

L'engagement de la BEI en faveur de l'économie de la connaissance remonte à l'année 2000. C'est en effet en mars de cette année-là que le Conseil européen réuni à Lisbonne a appelé les États membres, la Commission européenne et la BEI à renforcer leurs investissements dans les domaines de la recherche-développement et de l'innovation (RDI), de l'éducation ainsi que des technologies de l'information et de la communication (TIC). La Banque a réagi rapidement en ce sens, faisant de l'émergence d'une économie de la connaissance l'une de ses priorités de prêt. À mesure qu'elle engrangeait du savoir-faire et de l'expérience dans ce domaine, la BEI a de plus en plus concentré ses financements sur des projets technologiques à haute valeur ajoutée qui méritent

d'être soutenus à l'échelle de l'UE. L'expérience ainsi acquise s'est avérée déterminante pour la mise en place, en collaboration avec la Commission européenne, du **Mécanisme de financement avec partage des risques** (MFPR) en 2007. Cet instrument de répartition des risques de crédit permet à la Banque de financer des projets de haute technologie menés par des promoteurs dont le profil de risque correspond à une qualité de crédit peu élevée, voire inférieure à celle d'une valeur d'investissement. Il se révèle donc particulièrement approprié pour appuyer des projets de recherche-développement à haut risque.

La crise s'amplifiant, les produits financiers avec partage des risques se sont avérés extrêmement opportuns. En 2008, la BEI a ainsi consenti 1 milliard d'EUR de prêts relevant du MFPR. Les entreprises du secteur privé qui n'avaient plus accès aux financements de leurs partenaires bancaires traditionnels ni aux marchés des capitaux ont profité de l'offre financière de la Banque, ce qui explique au moins en partie l'augmentation des prêts en faveur de l'économie de la connaissance en 2008. Depuis le lancement du Mécanisme de financement avec partage des risques, les prêts accordés dans ce cadre ont été répartis d'une façon relativement équilibrée entre les sciences de la vie, l'énergie, l'ingénierie, les TIC et les lignes de crédit avec partage des risques qui sont consenties aux intermédiaires financiers épaulant des PME spécialisées dans les hautes technologies.



Dans les premiers mois de 2008, des réunions du Conseil européen avaient déjà abouti à la formulation d'une stratégie de Lisbonne renouvelée,



## Économie de la connaissance

### Prêts signés\*

(en millions d'euros)

	2008	2000-2008
Recherche-développement (R-D)	7 142	37 216
Éducation et formation	2 599	15 421
Innovation et infrastructures des TIC	2 081	14 028
<b>Total</b>	<b>12 432</b>	<b>68 421</b>

\*N.B. Tous les prêts n'étant pas forcément affectés à une sous-catégorie, le total des sous-catégories diffère du total des prêts individuels.

qui visait particulièrement à combler les importantes lacunes de l'économie européenne, notamment en matière de formation tout au long de la vie, de dépenses de R-D, de PME, d'énergie et de lutte contre le changement climatique, domaines dans lesquels les retombées positives à long terme peuvent être substantielles. Lors de sa séance annuelle de juin 2008, le Conseil des gouverneurs de la BEI a décidé que la contribution de la Banque à la création d'une économie de la connaissance devait être une priorité permanente. La stratégie actuelle de prêt de la BEI se fonde sur le « **triangle de la connaissance** », concept qui relie l'une à l'autre l'éducation, la recherche et l'innovation – les trois sommets du triangle – l'éducation et la recherche étant les conditions préalables à l'innovation. Bien que le contexte économique immédiat appelle des actions à court terme, l'orientation choisie fait clairement ressortir l'importance, pour la croissance économique à long terme, des activités et investissements immatériels, tels que ceux entrepris pour réformer l'enseignement supérieur, améliorer la mobilité des chercheurs, renforcer le secteur de la R-D, protéger les droits de propriété intellectuelle, etc. En cette période où le chômage croît rapidement, les mesures prises pour consolider le triangle de la connaissance aideront en fin de compte à lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités.

comme suit entre les trois grandes composantes : 7,1 milliards pour la recherche-développement, 2,6 milliards pour l'éducation et la formation et 2,1 milliards pour la diffusion et le déploiement de l'innovation. La Banque a appuyé des investissements dans la plupart des États membres de l'UE, ainsi qu'en Turquie, en Serbie et en Israël.

Les 12,4 milliards d'EUR que la BEI a consacrés à l'économie de la connaissance en 2008 se sont répartis

## Viabilité environnementale

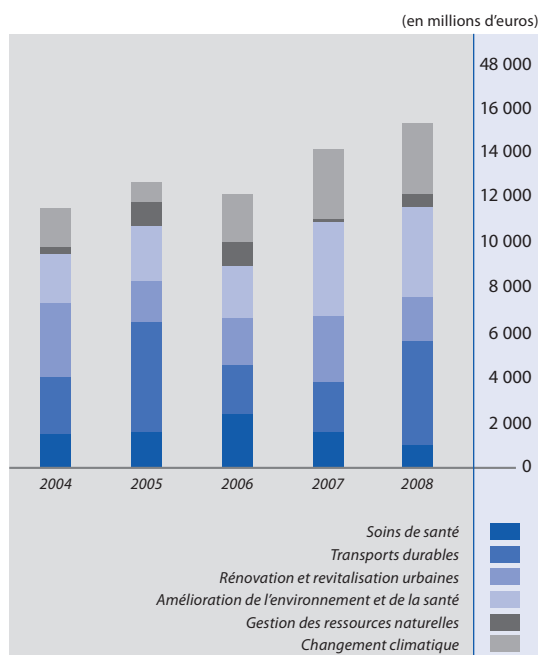
À l'échelle mondiale, la Banque a consenti en 2008 près de 18 milliards d'EUR de concours individuels à l'appui de projets favorisant la viabilité environnementale. Dans l'Union européenne, 15,7 milliards d'EUR ont été affectés à 127 projets environnementaux et notamment à des investissements portant sur la protection de la nature et la biodiversité, la lutte contre le changement climatique, l'exploitation durable des ressources, la gestion des déchets, et le développement des collectivités durables, des systèmes de santé publique et des réseaux de transport urbain.

Dans toutes ses opérations de prêt, la Banque veille à ce que les projets qu'elle finance respectent les principes et les normes de l'UE en matière d'environnement, qui sont aussi stricts que ceux applicables dans n'importe quelle autre région du monde. Pour mettre l'accent sur cet aspect, la BEI s'est associée à la Banque de développement du Conseil de l'Europe, à la BERD, à la Banque nordique d'investissement (NIB) et à la Société nordique de financement pour l'environnement, qui respectent toutes les mêmes règles, pour publier en 2008 un document de référence unique regroupant, dans le domaine de l'environnement, la législation, les principes et les normes communautaires.



### Prêts directs

2004-2008 : 67,9 milliards d'EUR



C'est en 2008 également qu'a été élaborée une nouvelle version de la « **Déclaration des principes et normes adoptés par la BEI en matière sociale et environnementale** ». Cette nouvelle déclaration est l'aboutissement d'une année de consultation publique et d'échanges intensifs avec des parties prenantes tant internes qu'externes. Elle souligne beaucoup plus nettement l'urgence des défis liés au changement climatique, approfondit les dimensions sociales du développement durable et reconnaît l'importance de la biodiversité.

Pour choisir les projets environnementaux qu'elle finance, la Banque est guidée par l'objectif qui consiste à promouvoir les investissements qui sont de nature à **protéger et améliorer l'environnement naturel et bâti et à favoriser le bien-être social**, en application de la politique de l'UE en la matière, telle qu'elle est formulée dans le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement (6<sup>e</sup> PAE), intitulé « Environnement 2010 : notre avenir, notre choix ». À l'extérieur de l'Union, son objectif premier est de promouvoir un développement écologiquement durable dans les pays partenaires.





En Pologne, la Banque a financé la modernisation du système d'épuration des eaux usées de Varsovie. Le projet prévoit des travaux d'assainissement qui permettront de réduire la charge polluante générée par les 825 000 habitants de la rive gauche de la Vistule et d'accroître le niveau de traitement des eaux usées de 690 000 autres personnes vivant sur la rive droite. L'investissement s'inscrit dans le cadre d'un programme international ayant pour but de réduire la pollution de la Vistule et de la mer Baltique, dont la Banque est un acteur majeur. Au Royaume-Uni, la BEI a apporté son concours à l'aménagement et à l'exploitation d'un parc éolien situé au large de Clacton-on-Sea, dans l'Essex. L'électricité ainsi produite (172 MW) alimentera le réseau public.

Des progrès ont également été réalisés dans d'autres domaines d'action. Un projet de lignes directrices concernant le financement de barrages conformément aux bonnes pratiques internationales a été établi et est actuellement en phase d'essai. La Banque a actualisé sa **politique de prêt dans le secteur de l'eau** afin qu'elle soit pleinement conforme à la directive-cadre de l'UE sur l'eau. Celle-ci constitue à ce jour la pièce maîtresse de la législation communautaire dans le domaine de l'eau ; elle regroupe l'ensemble des directives existantes en la matière et consacre à la fois l'objectif environnemental de « bon état de toutes les eaux » et le principe de planification et de gestion intégrées des ressources en eau dans le cadre d'un bassin hydrographique. Enfin, dans le domaine de la biodiversité, la BEI travaille à la création d'un fonds d'investissement en faveur des écosystèmes et soutient les petites et moyennes entreprises respectueuses de la biodiversité.

À la fin de 2008, en réaction à la crise économique et financière, la BEI a par ailleurs mis sur pied le **Mécanisme européen pour des transports propres**, qui s'inscrit dans le cadre du programme de Lisbonne. Au titre de ce mécanisme, qui est actuellement doté d'une enveloppe annuelle de 4 milliards d'EUR, la Banque appuie des investissements en **recherche-développement et innovation portant sur la réduction des émissions et l'efficacité énergétique** dans le secteur des transports européen.

## Protection de l'environnement et promotion des collectivités durables

### Prêts directs signés en 2008\*

(en millions d'euros)

	Total
<b>Protection de l'environnement</b>	<b>7 770</b>
Changement climatique	2 997
Gestion des ressources naturelles	826
Amélioration de l'environnement et de la santé	3 847
<b>Collectivités durables</b>	<b>7 890</b>
Rénovation et revitalisation urbaines	2 062
Transports durables	4 741
Soins de santé	1 087
<b>Total prêts directs</b>	<b>15 660</b>

\*N.B. Tous les prêts n'étant pas forcément affectés à une sous-catégorie, le total des sous-catégories diffère du total des prêts individuels.

Ce mécanisme concerne les industries de l'automobile (constructeurs et équipementiers), du rail, de l'aéronautique et de la construction navale, sans oublier les infrastructures connexes. La BEI était déjà active sur ce terrain, mais l'enveloppe spéciale de prêts destinée à stimuler les investissements est une nouveauté.

L'initiative JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas* – Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines) mérite une mention spéciale pour son rôle dans la promotion du programme social de la BEI. Il s'agit d'une initiative conjointe de la Commission européenne et de la BEI, en collaboration avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe, qui donne aux États membres la possibilité d'utiliser une partie de l'aide des Fonds structurels de l'UE qui leur est attribuée pour procéder à des investissements remboursables dans des **projets urbains durables**. L'initiative JESSICA nécessite la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat et la création de dispositifs d'ingénierie financière. Dans certains États membres, ce processus a déjà atteint un stade si avancé que les premières opérations relevant de cette initiative sont attendues pour 2009.

## Les réseaux transeuropéens (RTE) de transport pour l'Europe

Les réseaux transeuropéens (RTE) de transport facilitent la libre circulation des marchandises et des personnes et soutiennent le développement des régions moins favorisées de l'Union. Les RTE permettent d'assurer l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux nationaux ainsi que l'existence d'une infrastructure de grande qualité pour l'Union européenne. Ils relient également l'UE à ses pays voisins, dont les pays candidats à l'adhésion et les voisins méridionaux et orientaux. Les investissements réalisés dans les RTE prioritaires constituent, avec la recherche-développement et l'innovation, les deux piliers de l'Action européenne pour la croissance, initiative adoptée en 2003 dans le but de renforcer le potentiel de croissance à long terme de l'Europe.

En 2008, la BEI a prêté 9,8 milliards d'EUR à l'appui de projets de transport relevant des RTE dans l'Union européenne, dont plus de la moitié dans les régions de la convergence. Un montant de 3,2 milliards d'EUR a été consacré à des **projets** définis comme **prioritaires** par la Commission européenne. L'augmentation constatée par rapport aux chiffres de 2007 (7,1 milliards d'EUR) s'explique par l'accroissement de la demande émanant des promoteurs de projets en raison d'une conjoncture défavorable et aussi en partie par le fait qu'en 2008 la Banque a conduit à son terme un processus qui lui permet d'offrir aux promoteurs divers **produits financiers avec partage des risques**. Afin d'encourager les investissements dans les grands réseaux de transport dans l'Union européenne, la Banque

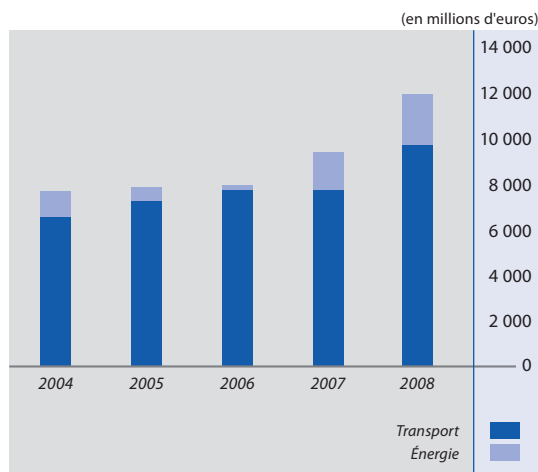
peut désormais ajouter trois types de produits avec partage des risques à son offre habituelle de prêts d'un montant élevé assortis de durées longues et de taux d'intérêt fixes ou variables.

Le premier de ces instruments, le **Mécanisme de financement structuré**, vise à faire concorder les types de financement proposés par la Banque avec les exigences des projets d'infrastructure de grande envergure, ce qui lui permet de soutenir des projets et des promoteurs qui n'auraient peut-être pas pu, auparavant, prétendre à ses financements. À cette fin, la Banque affecte une part suffisante de ses réserves totales à la constitution d'un programme MFS d'envergure et viable à long terme, appelé à devenir une composante courante de l'activité de prêt de la Banque dans les domaines hautement prioritaires des RTE, de l'économie de la connaissance et de l'énergie. Le MFS comprend des prêts et garanties de premier rang prenant en compte les risques liés à la période de préachèvement et à la phase de démarrage, des prêts et garanties subordonnés, des financements mezzanine ainsi que des produits dérivés liés aux projets. Les prêts de la BEI à l'appui de projets de transport ont atteint 1,6 milliard d'EUR au titre du MFS en 2008, contre 474 millions d'EUR en 2007, et 2,75 milliards d'EUR depuis 2001, année où le MFS est devenu opérationnel.

Le deuxième est un instrument de garantie. En collaboration avec la Commission européenne, la BEI a mis en place l'**Instrument de garantie de prêts pour les projets de RTE de transport (LGTT)**. Fonctionnant sur le modèle des produits mezzanine, il couvrira les risques d'insuffisance des recettes liés

### Réseaux transeuropéens

2004-2008 : 47 milliards d'EUR





à l'insuffisance du trafic durant la phase critique de l'entrée en exploitation des projets. Cet outil est spécialement conçu pour permettre une plus grande participation du secteur privé aux projets de RTE exposés à un risque de volume au début de la période d'exploitation. Le LGTT a été doté d'une enveloppe de 500 millions d'EUR au titre du mécanisme de financement structuré de la BEI, complétée par une affectation supplémentaire de 500 millions d'EUR sur les ressources budgétaires de l'UE pour la période de 2007-2013. Une première opération a été conclue au Portugal en 2008 (partenariat public-privé pour la construction d'une autoroute entre Vila Real et la frontière espagnole à Guintanilha), mais 2009 sera la première année complète d'application du LGTT à des projets de RTE de transport et une liste des projets possibles a déjà été établie. Tous les RTE de transport soutenus en 2008 par des promoteurs privés ou des partenariats publics-privés ont bénéficié d'une aide financière de la BEI au titre du MFS ou de l'instrument de garantie ou des deux.

Les prises de participation dans des **fonds d'infrastructure** supposent également un partage des risques. En participant à un fonds d'infrastructure, la BEI multiplie le potentiel de ses ressources et est donc en mesure de financer un plus grand nom-

bre de projets de PPP individuels que ce ne serait autrement le cas. En 2008, la Banque a approuvé la participation dans un fonds domicilié à Luxembourg, dont l'activité est axée sur l'investissement dans des projets de grande dimension concernant les transports, et notamment les RTE de transport en Europe.

Les fonds accordés aux partenariats public-privé intervenant à l'appui des réseaux transeuropéens se sont élevés à 2,9 milliards d'EUR en 2008, contre 857 millions l'année précédente. Forte d'une expérience et d'une compétence considérables acquises dans le domaine des PPP en général et des PPP dans le secteur des transports en particulier, la BEI est soucieuse de partager son savoir-faire avec les promoteurs de projets. Afin de faciliter une **mise en commun efficace des meilleures pratiques** dans ce domaine, la Banque a créé un Centre européen d'expertise en PPP en collaboration avec la Commission européenne et les États membres. Les compétences de la BEI sont également appréciées par d'autres instances telles que les coordinateurs au niveau de l'UE, un groupe de six anciens commissaires qui défendent des projets de transport considérés comme essentiels au déploiement du réseau transeuropéen.

## Le soutien aux petites et moyennes entreprises

Près d'un million de petites et moyennes entreprises ont bénéficié d'un soutien du Groupe BEI en 2008. Les nouvelles lignes de crédit octroyées à des intermédiaires financiers ont augmenté de 42 % pour atteindre 8,1 milliards d'EUR, mais le fait marquant de l'année 2008 a été la préparation d'un véritable bond en avant dans le financement des PME par la BEI et le FEI dans les années à venir.

Les PME sont la pierre angulaire de l'économie européenne : au nombre de 23 millions, elles représentent 99 % des entreprises de l'Union européenne et emploient plus de 100 millions de personnes. Cependant, suite aux tensions sans précédent que le secteur financier a subies en 2008, les PME ont été l'un des premiers groupes à ressentir les effets de la crise actuelle. Il n'est donc pas surprenant que la première démarche invitant la BEI à jouer un rôle contracyclique en augmentant son activité de prêt ait pris la forme d'un appel à **renforcer son soutien aux PME**. Pour répondre à cette demande, formulée par les ministres des finances de l'UE lors de la réunion informelle qui s'est tenue à Nice les 12 et 13 septembre 2008, la BEI a lancé l'initiative baptisée « Prêts BEI pour les PME ».

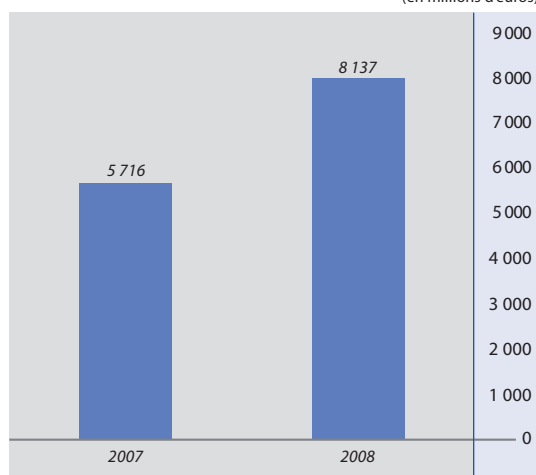
La BEI a été en mesure de réagir sans délai car elle avait engagé, dès 2007 et 2008, une vaste consultation auprès des associations de PME, des banques

et des institutions publiques de soutien aux PME et convenu à cette occasion de la nécessité de procéder à une réforme en profondeur du portefeuille de produits dont disposait le Groupe BEI pour soutenir les PME. Fondamentalement, les nouveaux prêts BEI pour les PME visent à couvrir **l'ensemble des besoins financiers** des PME, que ce soit pour des investissements corporels ou incorporels ou pour des augmentations permanentes du fonds de roulement.

À la demande des actionnaires de la Banque, quelque 30 milliards d'EUR ont été réservés à l'octroi de prêts à des PME européennes au cours de la période 2008-2011. La Banque a en outre été invitée à réagir promptement, en visant un objectif total d'au moins 15 milliards d'EUR en faveur des PME pour 2008 et 2009. En 2008, elle a consenti 8,1 milliards d'EUR de prêts aux PME, dont 4,7 milliards d'EUR au cours du dernier trimestre, c'est-à-dire après la réunion des ministres des finances à Nice. Les contrats de financement, conclus avec 75 contreparties établies dans 16 pays, concernaient toutes les catégories de banques (caisses d'épargne, banques coopératives, banques commerciales et banques de développement). Cette augmentation de l'activité aura une incidence considérable sur l'accès des PME aux financements, d'autant qu'elle s'accompagne d'un **effet de levier** : en effet, pour chaque euro prêté par la BEI à un partenaire financier, celui-ci devra démontrer qu'il en aura prêté deux à une PME. En outre, la nouvelle initiative « Prêts BEI pour les PME » améliore les conditions financières offertes aux petites et moyennes entreprises car les intermédiaires doivent s'engager contractuellement à transférer une fraction convenue des avantages financiers à chaque bénéficiaire final. Enfin, l'intermédiaire est tenu d'informer la

### Opérations de prêt de la BEI en faveur des PME (2007-2008)

(en millions d'euros)





PME bénéficiaire du rôle joué par la BEI dans le financement. Les intermédiaires ont commencé à affecter les 8,1 milliards d'EUR prêtés en faveur des PME, mais l'essentiel des fonds doit être utilisé en 2009, ce qui n'est pas surprenant vu que nombre d'opérations ont été conclues dans le courant du dernier trimestre de 2008.

Par ailleurs, la BEI examine actuellement les moyens de partager les risques que les banques assument au titre de leurs portefeuilles de PME. Elle collabore à cet effet avec le **Fonds européen d'investissement**, organe de l'UE spécialisé dans le financement des PME dont l'actionnaire majoritaire est la BEI.

Les deux grandes sphères d'activité du FEI ont dû faire face à des conditions de marché difficiles pendant une grande partie de 2008. Toutefois, les engagements relatifs aux investissements de capital-risque dans des fonds spécialisés dans les PME se sont montés à 409 millions d'EUR alors que les opérations de garantie au titre des portefeuilles de PME d'établissements bancaires atteignaient le chiffre record de 2,1 milliards d'EUR au total. Le rôle du FEI dans l'initiative **JEREMIE** a continué d'évoluer. JEREMIE offre aux États membres de l'UE, via

leurs autorités de gestion nationales ou régionales, la possibilité d'utiliser une partie des ressources mises à leur disposition au titre des Fonds structurels de l'UE pour financer des PME par le biais d'apports de fonds propres, de prêts ou de garanties, acheminés par des fonds de participation renouvelables. La phase d'évaluation de cette initiative a été achevée en 2008 et à ce jour sept contrats de gestion de fonds de participation, portant sur un montant total de 704 millions d'EUR, ont été conclus avec des États membres et des régions de l'UE.

L'année 2008 a également été marquée par le lancement de **JASMINE**, initiative pilote dotée d'une enveloppe de 50 millions d'EUR sur une période de 3 ans, mise en place par la BEI, le FEI, des institutions financières partenaires, la Commission européenne et le Parlement européen, dans le but de soutenir des établissements de microfinance en Europe.

## Une énergie sûre, compétitive et durable pour l'Europe

En 2008, la BEI a consenti pour plus de 10 milliards d'EUR de prêts en faveur du secteur de l'énergie, les nouvelles initiatives ayant en particulier porté sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Il s'agit là de domaines dans lesquels la Banque peut mettre à profit son savoir-faire et sa solidité financière et encourager les promoteurs à apporter les fonds manquants.

Les concours de la BEI dans le secteur de l'énergie soutiennent les engagements pris par l'UE : réduire de 20 %, d'ici à 2020, les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990 ; porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation globale d'énergie de l'UE ; établir à 10 % au minimum la part des biocarburants dans la consommation d'essence et de gazole destinés au transport, et réduire de 20 % la consommation d'énergie par rapport aux projections du scénario de base établies pour 2020. Afin de réaliser ces objectifs ambitieux, la Banque a renforcé son activité de prêt dans le secteur de l'énergie, concentrée sur cinq domaines prioritaires : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la recherche-développement et

l'innovation en matière énergétique, la sûreté et la diversification des approvisionnements internes (y compris les réseaux transeuropéens d'énergie), la sûreté des approvisionnements externes et le développement économique (dans les pays voisins et les pays partenaires). En 2008, la BEI a signé, en faveur de ce secteur, des contrats de financement d'un montant total supérieur à 8,6 milliards d'EUR dans l'Union européenne. Hors de l'UE, 1,6 milliard d'EUR environ a été consacré à des projets énergétiques en Turquie, dans les pays partenaires méditerranéens, dans les pays ACP, en Afrique du Sud, en Inde, en Ukraine et au Monténégro. Les prêts octroyés dans le secteur des énergies renouvelables, y compris les activités manufacturières dédiées à ce secteur, ont totalisé 2,2 milliards d'EUR en 2008.

### Objectifs énergétiques dans l'UE et dans les pays candidats

#### Prêts directs octroyés en 2008

	(en milliards d'euros)
	<b>Total</b>
RTE d'énergie	2,7
<b>Projets énergétiques prioritaires, hors RTE</b>	<b>6,2</b>
Énergies renouvelables	2,2
Efficacité énergétique	0,7
Diversification et sécurité de l'approvisionnement interne	3,1
<b>Total</b>	<b>8,9</b>

Parmi les investissements réalisés en 2008 figuraient 35 centrales photovoltaïques de taille moyenne raccordées au réseau électrique, placées sur les toits-terrasses de centres logistiques de la grande distribution en Allemagne et en Espagne. La Banque a contribué à hauteur de 77 millions d'EUR à leur installation et travaillé en collaboration étroite avec une entreprise de couverture expérimentée pour mettre au point un programme global visant à réduire les coûts en utilisant un matériel standardisé, méthode qui peut aisément être reproduite dans un autre lieu.





Parmi les initiatives innovantes, on peut encore citer la « **Convention des maires** », lancée au début de 2009, dont l'objectif est de déployer des programmes favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies durables dans les villes et régions d'Europe. Les zones urbaines présentent, en termes d'économies d'énergie, un potentiel considérable que l'on peut concrétiser en rénovant les bâtiments publics, en modernisant les modes de transport urbain et en aidant les petites entreprises à effectuer les investissements nécessaires. Disposée à soutenir les investissements allant dans ce sens, la Banque contribue déjà à l'élaboration de programmes de ce type à Paris, Barcelone et Milan.

De conserve avec la Commission européenne et d'autres investisseurs institutionnels européens, la BEI a également participé à la création du Fonds européen 2020 pour l'énergie, le changement climatique et les infrastructures (« fonds Marguerite ») pour financer des investissements en fonds propres et quasi-fonds propres dans ces secteurs et soutenir le marché intérieur de l'énergie, l'intégration des sources d'énergie renouvelables et le renforcement de la sûreté de l'approvisionnement interne.

Hors de l'UE, la BEI gère un mécanisme pluriannuel de 3 milliards d'EUR qui vise à accorder, dans les pays voisins, dans les pays ACP, en Afrique du Sud et dans les pays ALA, des prêts permettant de promouvoir **une énergie durable et un approvisionnement énergétique sûr**. La BEI gère également des programmes d'assistance technique pour soutenir la préparation et l'exploitation de projets dans le bassin méditerranéen, les Balkans occidentaux et les pays ACP. Par ailleurs, elle a aussi pris une part active à l'élaboration et à la mise en place du plan solaire méditerranéen ainsi que du Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (*Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund – GEEREF*) qui, géré par le FEI, investira dans des fonds énergétiques régionaux soutenant des projets de petite et moyenne dimension dans les pays en développement et les économies émergentes.

La Banque s'est engagée à développer les **marchés des crédits carbone** pour aider les entreprises et les États membres à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du Protocole de Kyoto, pour soutenir le système européen d'échange de quotas d'émission et pour promouvoir des technologies plus propres. Dans ce contexte, elle a mis en place trois fonds carbone avec la BERD, la Banque mondiale et la KfW. Deux nouveaux fonds ont été lancés en 2008 : le « Fonds Capital Carbone Maroc », le premier fonds carbone au Maroc, et le Fonds carbone pour l'après 2012, que la BEI a mis sur pied avec un groupe d'institutions financières publiques européennes en vue de soutenir le marché du carbone à long terme, notamment après 2012, lorsque le Protocole de Kyoto aura expiré.

Au cours de l'année 2009, les services de la Banque mèneront une étude pilote afin de mesurer l'empreinte carbone de la BEI liée aux projets qu'elle finance. Sur la base des bonnes pratiques en vigueur, la BEI évaluera l'utilité et la pertinence d'un certain nombre de mesures à cet égard. Les conclusions de cette étude serviront à rédiger une proposition portant sur un système global de mesure et d'information à mettre en œuvre en 2010.







## Les mandats de la Banque à l'extérieur de l'Union européenne

Hors de l'UE, la BEI intervient dans plus de 150 pays (pays candidats et pays candidats potentiels du sud-est de l'Europe, pays partenaires méditerranéens, Russie et autres voisins à l'Est, pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Amérique latine et Asie) où elle s'emploie à la mise en œuvre du volet financier des politiques communautaires de coopération et d'aide au développement à l'égard de pays tiers.

La BEI accorde des prêts et des garanties dans les **pays candidats** (Croatie, Turquie et ancienne République yougoslave de Macédoine) et dans les **pays candidats potentiels** (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie, y compris le Kosovo). Ses interventions dans ces pays se fondent sur le mandat de prêt extérieur de 8,7 milliards d'EUR que l'Union européenne lui a confié pour la période 2007-2013 et sur son propre mécanisme préadhésion. Au travers de ses financements, la BEI favorise le processus d'intégration de ces pays à l'UE, en les aidant à satisfaire aux critères d'adhésion et à se préparer économiquement à entrer dans l'UE. En 2008, le montant total des prêts consentis dans les pays candidats et candidats potentiels a atteint 3,5 milliards d'EUR, dont 170 millions d'EUR en Croatie. En dehors de l'UE, c'est en Turquie que la BEI est demeurée la plus active. Pour la première fois, le montant de ses prêts y a atteint 2,7 milliards d'EUR. Des concours record ont également été accordés dans les pays des Balkans occidentaux, dont 577 millions d'EUR en faveur de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, du Monténégro et de la Serbie, ce qui porte à quelque 3,1 milliards d'EUR le montant total des financements consentis par la BEI dans la région depuis 1995.

### Pays candidats et pays candidats potentiels

Prêts octroyés en 2008

(en millions d'euros)

	Total
Turquie	2 706
Bosnie-Herzégovine	260
Serbie	257
Croatie	170
Monténégro	50
Ancienne République yougoslave de Macédoine	10
<b>Total</b>	<b>3 453</b>







Le lancement de l'Union pour la Méditerranée lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenu à Paris en juillet 2008 a imprimé un nouvel élan aux relations de l'Union européenne avec les **pays partenaires méditerranéens**. À cette occasion, il a également été décidé d'étoffer la mission de la FEMIP (organe de la BEI responsable des opérations en Méditerranée) en mettant l'accent sur la nécessité d'investir dans les autoroutes terrestres et maritimes, dans un ambitieux plan de développement de la filière solaire et dans la dépollution de la mer Méditerranée. En 2008, la FEMIP a prêté 1,3 milliard d'EUR à l'appui de 20 projets réalisés par le secteur privé et au profit d'infrastructures efficaces et d'un système bancaire performant. En sus des financements qu'elle octroie, la FEMIP offre également un espace de réflexion et de discussion avec les pays partenaires. Les principaux thèmes abordés en 2008 ont été le tou-

risme dans le bassin méditerranéen, la microfinance, le changement climatique et le capital humain.

Œuvrant en coopération étroite avec la BERD, la Banque finance également des projets en **Russie et dans les pays voisins de l'Est** (Ukraine, Moldova et, sous réserve de la décision à venir du Conseil, Belarus, mais aussi Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie). La priorité va aux projets concernant les principaux axes du réseau transeuropéen étendu, aux projets qui ont des incidences transfrontalières pour un ou plusieurs États membres et aux grands projets qui favorisent l'intégration régionale par l'amélioration de la connectivité. En Russie, l'environnement est un aspect majeur et, dans le secteur de l'énergie, les projets portant sur les approvisionnements stratégiques et le transport d'énergie sont généralement considérés comme revêtant une importance toute particulière. En 2008, la Banque s'est engagée à étudier la possibilité d'accorder en Géorgie, en 2009 et 2010, des prêts d'un montant minimum de 200 millions d'EUR en faveur d'investissements dans les secteurs des infrastructures et de l'énergie.

### Russie et pays voisins de l'Est

#### Prêts octroyés en 2008

(en millions d'euros)

	Total
Ukraine	150
Moldova	20
<b>Total</b>	<b>170</b>

### Pays partenaires méditerranéens

#### Prêts octroyés en 2008

(en millions d'euros)

	Total	dont : Capitaux à risques
Tunisie	311	
Maroc	289	19
Syrie	277	2
Égypte	276	26
Liban	52	
Jordanie	37	
Israël	33	
Opérations régionales	16	16
<b>Total</b>	<b>1 290</b>	<b>62</b>



Soucieuse d'atténuer la pauvreté et de soutenir le développement durable, la BEI, agissant en vertu de l'Accord de Cotonou, a prêté 561 millions d'EUR en 2008 à l'appui de 26 projets de développement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Huit de ces projets concernaient des aménagements transfrontaliers destinés notamment à encourager l'intégration régionale. Pour octroyer des prêts, des garanties et des capitaux à risques à l'appui de projets réalisés dans les pays ACP et les PTOM, la BEI gère, dans le cadre de la Facilité d'investissement, l'aide remboursable de l'UE provenant du Fonds européen de développement. La BEI complète cette aide par des prêts financés sur ses ressources propres. Les prêts signés au titre de la Facilité d'investissement ont atteint 326 millions d'EUR en 2008. La région ACP a en outre bénéficié de 225 millions d'EUR de prêts supplémentaires octroyés par la BEI sur ses ressources propres. Dans les PTOM, La Banque a prêté 10 millions d'EUR à l'appui de projets au titre de la Facilité d'investissement consacrée aux PTOM. L'année 2008 a également été marquée par un accroissement du soutien accordé par la BEI au développement

**Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et pays et territoires d'outre-mer (PTOM)**

Prêts octroyés en 2008

(en millions d'euros)

	Total	dont : Capitaux à risques
Afrique	464	249
<i>Afrique australe et océan Indien</i>	149	74
<i>Afrique centrale et équatoriale</i>	114	59
<i>Afrique de l'Ouest</i>	95	9
<i>Opérations multirégionales</i>	73	73
<i>Afrique de l'Est</i>	34	34
Caraïbes	64	55
Pacifique	23	23
PTOM	10	10
<b>ACP-PTOM</b>	<b>561</b>	<b>336</b>
<b>AFRIQUE DU SUD</b>	<b>203</b>	<b>-</b>





économique durable en **République d'Afrique du Sud**. En investissant 203 millions d'EUR dans trois projets sud-africains, la Banque a presque doublé son activité de prêt dans ce pays par rapport à 2007.

En **Amérique latine et en Asie**, la Banque est autorisée à prêter jusqu'à 3,8 milliards d'EUR au cours de la période 2007-2013. Ses opérations, qui visent des investissements productifs, la protection de l'environnement et la sûreté de l'approvisionnement énergétique, contribuent parallèlement à renforcer la présence de l'UE dans ces régions du monde par le biais d'investissements étrangers directs et de transferts de technologies et de savoir-faire. En 2008, ses concours (469 millions d'EUR) ont permis de financer quatre projets au Brésil, au Mexique, au Paraguay et en Inde. En Chine, des projets individuels ont été sélectionnés durant l'année en vue d'un financement au titre du prêt-cadre de 500 millions d'EUR pour la protection de l'environnement approuvé en 2007.

**Amérique latine et Asie**  
Prêts octroyés en 2008

(en millions d'euros)

	Total
<b>Amérique latine</b>	<b>319</b>
Brésil	200
Paraguay	69
Mexique	50
<b>Asie</b>	<b>150</b>
Inde	150
<b>Total</b>	<b>469</b>

Par ailleurs, la Banque a constitué une réserve de projets énergétiques en Amérique latine et en Asie qui pourraient être financés en 2009 sur les ressources du mécanisme pour une énergie durable et un approvisionnement énergétique sûr, qui est doté d'une enveloppe de 3 milliards d'EUR.

## Activité d'emprunt : la BEI, un des premiers émetteurs internationaux de catégorie souveraine

L'activité d'emprunt de la BEI a bien **résisté à l'instabilité accrue des marchés** et à la montée des incertitudes en 2008. La Banque a levé un montant de 59,5 milliards d'EUR en 247 transactions, ce qui représente une augmentation substantielle par rapport à 2007 (54,7 milliards d'EUR). En juillet 2008, l'accroissement de son programme de prêts et de ses décaissements l'ont amenée à relever le plafond de sa collecte de ressources de 55 à 60 milliards d'EUR. Au total, en 2008, la BEI a levé des fonds dans 18 monnaies et lancé des émissions en format synthétique dans quatre nouvelles monnaies (comptabilisées sous d'autres monnaies de paiement).

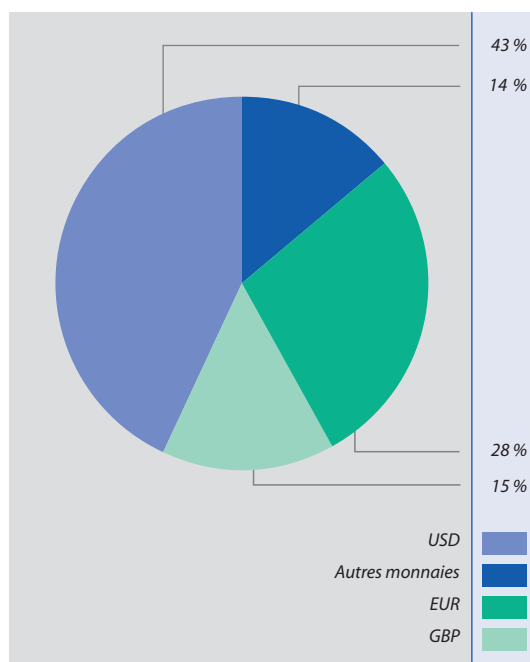
Les résultats de l'activité de collecte de ressources en 2008 s'expliquent par l'excellente cote de crédit de la Banque, elle-même due au soutien sans faille de ses actionnaires – les États membres de l'UE –

et à sa stratégie d'emprunt. Sa stratégie d'emprunt fondée sur la souplesse, la diversification et l'attention portée à la liquidité a, dans une large mesure, permis à la BEI de faire face à l'instabilité des marchés au cours des neuf premiers mois de l'année. Dans des conditions de marché extrêmement perturbées de la mi-octobre à la fin de l'année, cette stratégie a facilité l'accès au marché, notamment par des émissions en EUR, mais aussi par le biais de placements privés (en USD) et d'opérations répondant directement à la demande de petits investisseurs.

S'agissant de l'euro (EUR), la Banque a levé au total 16,8 milliards d'EUR, ce qui équivaut à 28 % de son programme annuel de collecte, au travers de 29 transactions. Les emprunts de référence EARN (*Euro Area Reference Note* – obligations de référence pour la zone euro) ont constitué l'essentiel de cette collecte (13 milliards d'EUR, soit 78 %). De nouvelles émissions EARN, assorties d'échéances à trois et sept ans, ont été lancées pour un montant de 3 milliards d'EUR chacune. La Banque a en outre procédé à la réouverture de cinq emprunts EARN existants pour des montants de 1 à 2 milliards d'EUR. La taille variée des émissions et la modulation des échéances proposées au cours de l'année témoignent du souci de la Banque de **coller au plus près aux attentes des investisseurs**. Les émissions classiques ciblées ont permis de lever environ 3 milliards d'EUR. Les petits investisseurs ont constitué une part importante de la demande pour les emprunts ciblés, notamment pour l'« obligation populaire », première émission entièrement souscrite et distribuée par les banques populaires italiennes (banques coopératives), d'un montant de 180 millions d'EUR.

*Respect de l'engagement en faveur de l'investissement socialement responsable (ISR) : les fonds collectés en 2007 à travers l'« obligation climatiquement responsable », émission innovante en EUR s'adressant aux investisseurs désireux de promouvoir l'ISR, ont été entièrement décaissés en 2007-2008 pour des projets contribuant à la protection du climat, confor-*

**Volume des emprunts avant échanges,**  
2004-2008 : 262 milliards d'EUR





mément à l'affectation initialement prévue pour ces fonds. Au total, quatorze projets situés dans six pays d'Europe ont bénéficié de ressources collectées via cet emprunt.

En 2008, la BEI a lancé 50 émissions en livre sterling (**GBP**), qui ont rapporté 6,9 milliards de GBP (8,9 milliards d'EUR), soit 15 % du programme total de l'année. La Banque a pu durant cette année maintenir sa position de **premier émetteur d'emprunts de référence en GBP hors Gilts**. Profitant d'une forte demande et de bonnes conditions sur le marché des swaps, elle a réalisé plus de la moitié de la collecte en GBP dans les trois premiers mois de l'année. Au cours d'un second semestre très difficile, la BEI s'est remarquablement démarquée de ses pairs en continuant de solliciter le marché avec des emprunts de bonne taille jusqu'au début d'octobre.

Les 55 transactions en dollar des États-Unis (USD) conclues en 2008 ont permis de lever **un volume record de 35,5 milliards d'USD** (25,5 milliards d'EUR), soit 43 % du programme de collecte global de la Banque pour l'année, ce qui représente une augmentation de 85 % par rapport à 2007. La Banque a augmenté la taille de ses émissions de référence à trois ans pour la porter à 4 milliards d'USD, avec cinq émissions de référence sur ce segment de durée, et a ouvert trois emprunts à cinq ans, ce

qui constitue un record pour cette échéance plus délicate. Cette activité est due à une forte demande des investisseurs, notamment des banques centrales, et aux coûts d'emprunt très intéressants obtenus sur les émissions en USD.

Dans les monnaies autres que ses trois monnaies principales, **l'activité d'emprunt de la BEI a été très diversifiée**, puisque 113 autres opérations ont été réalisées dans 19 monnaies en 2008, dont quatre sous forme d'émissions synthétiques. La collecte dans ces autres monnaies a ainsi atteint 8,3 milliards d'EUR, soit 14 % du programme global pour l'année. Les trois monnaies qui ont le plus contribué à ce résultat ont été le dollar australien, le yen japonais et le franc suisse, qui ont fourni chacun l'équivalent de plus de 1 milliard d'EUR de fonds.

**Dans les monnaies des nouveaux et futurs États membres ainsi que dans celles des pays voisins**, la Banque a progressé dans le développement des marchés des capitaux en étendant la courbe des rendements en rouble russe et en livre turque, ce qui a permis d'offrir aux investisseurs les durées les plus longues disponibles sur le marché euro-obligataire à taux fixe. Dans ces monnaies, 33 émissions ont permis de lever au total l'équivalent de 1,1 milliard d'EUR, dont l'essentiel en livre turque. Parmi les autres monnaies d'émission, on citera le lev bulgare, la couronne tchèque, le forint hongrois, le rouble russe, et la couronne slovaque.

**Dans les monnaies africaines**, la Banque a lancé son premier emprunt en kwacha zambien (ZMK), opération qui a porté à sept le nombre de devises africaines dans lesquelles elle lève des fonds. Cet emprunt en ZMK était le premier réalisé par un émetteur étranger sur le marché international (l'émission était en format synthétique, avec paiements et règlements en USD).

## Gouvernance de la BEI







## La responsabilité d'entreprise à la BEI

En 2005, la BEI publiait sa première Déclaration sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE), dans laquelle elle s'engageait à placer les grands principes de la responsabilité d'entreprise au cœur de sa stratégie, de ses objectifs et de ses politiques. La BEI voit dans la RSE une bonne pratique professionnelle, propre à promouvoir l'équilibre entre croissance économique, bien-être social et protection de l'environnement, dans un but général de soutien au développement durable.

La BEI s'est ainsi engagée à participer aux efforts de l'Union européenne pour renforcer la RSE, à reconnaître l'importance de la bonne gouvernance – et donc à exiger, d'elle-même et de ses contreparties, un haut niveau de transparence et de responsabilité –, à garantir la conformité de ses activités de prêt avec les objectifs de l'UE et à instruire les projets dans une optique de durabilité des investissements, à promouvoir des investissements plus éthiques et durables, à instaurer des relations mutuellement avantageuses avec les collectivités auprès desquelles elle intervient, et à réduire au maximum l'empreinte écologique de ses bâtiments et des activités qu'ils abritent.

Dans la foulée de la publication de sa **déclaration sur la responsabilité sociale**, la Banque a adopté le modèle de la Fondation européenne pour le management par la qualité (EFQM) pour gérer la conception et la mise en œuvre de sa politique de RSE. Ce cadre est un outil d'auto-évaluation et de gestion qui permet d'identifier et de surveiller les points forts et les points faibles et de définir des plans d'action appropriés.

Deux exercices d'auto-évaluation sur la RSE ont eu lieu en 2006 et 2007 ; ils ont montré que la BEI avait atteint un niveau correct de participation et de dialogue actifs avec les parties prenantes et qu'une vaste palette d'actions dans le domaine de la RSE était mise en œuvre dans toute la Banque. Mais ces exercices ont aussi révélé l'absence persistante d'une politique et d'une stratégie de RSE réellement intégrées, ancrées dans les activités quotidiennes de la Banque.

Pour assurer le suivi des résultats de ces exercices, il est apparu nécessaire de commander une évaluation externe de la politique et des pratiques de RSE. En 2008, un cabinet de consultants spécialisé dans l'analyse extra-financière a donc réalisé un **audit de la politique de RSE de la BEI**. Cet audit a montré que les règles et pratiques de la Banque en matière de responsabilité d'entreprise étaient conformes à celles généralement observées au sein du secteur bancaire européen. Il a toutefois mis en lumière un certain nombre de faiblesses qu'il convenait de traiter. La première mesure prise suite aux conclusions de l'audit a consisté à créer un indicateur de la RSE, qui s'est ajouté aux indicateurs de résultat (les PIR) du Plan d'activité de la Banque pour la période 2009-2011. En outre, un plan d'action détaillé est actuellement en préparation et devrait être soumis pour approbation dans le courant de 2009.

Le **rapport détaillé** sur la responsabilité d'entreprise est consultable sur le site Web de la BEI. Pour l'élaboration de ce rapport, la Banque s'est inspirée de la dernière version (G3) des normes de la *Global Reporting Initiative* (GRI), publiée en octobre 2006. De plus, elle a appliqué le cadre de la GRI pour l'établissement des rapports (*Sustainability Reporting Framework*) et s'est vu confirmer par la GRI le niveau d'application « B+ ». Le contenu du rapport a été validé par les auditeurs externes de la Banque. Enfin, la BEI a créé sur son site Web une sous-section « responsabilité d'entreprise », qui regroupe de nombreuses informations supplémentaires sur ses règles et pratiques en la matière.

## Empreinte écologique et responsabilité dans le travail

La protection de l'environnement est l'une des grandes priorités de la BEI. Il n'est donc pas surprenant que la Banque soit aussi très attentive à sa propre empreinte écologique, notamment au travers des matériaux qu'elle consomme et des déchets qu'elle génère.

Parmi les mesures prises pour améliorer son bilan écologique, la Banque a commencé à remplacer sa flotte de véhicules par des modèles moins polluants. La sensibilisation du personnel au tri des déchets et la pratique du tri ont considérablement progressé. Les autorités luxembourgeoises ont d'ailleurs salué les efforts de la BEI dans ce domaine en lui décernant le **label écologique** pour ses excellents résultats en matière de tri des déchets. Les installations à la disposition des membres du personnel qui viennent travailler à vélo ont été étoffées. Le critère écologique est désormais davantage pris en considération lors de la réservation de billets d'avion pour les déplacements du personnel. Imprimantes et photocopieurs ont été configurés pour imprimer et copier en recto verso par défaut, et les imprimantes individuelles ne sont plus remplacées. Enfin, une plateforme de covoiturage est désormais à la disposition du personnel via l'intranet et des détecteurs de mouvement ont été installés sur le système d'éclairage dans certaines zones des bâtiments.

Une nouvelle série de mesures a été approuvée au cours de l'année 2008 et est actuellement mise en œuvre. Ces mesures comprennent notamment la substitution croissante de la visioconférence aux voyages hors siège, la révision des lignes directrices sur les déplacements professionnels dans une optique d'encouragement de l'utilisation du train de préférence à l'avion, la mise en place d'un « tableau de bord écologique » de l'informatique afin de réduire la consommation électrique du matériel, la signature d'un partenariat avec le réseau de transport en commun de Luxembourg instaurant la gratuité des trajets en bus pour le personnel de la BEI, l'installation de mitigeurs temporisés pour réduire la consommation d'eau et, plus généralement, la poursuite des campagnes de sensibilisation du personnel aux questions environnementales.





## Responsabilité dans le travail

En 2008, la BEI a continué d'améliorer sa gestion des ressources humaines afin d'atteindre le niveau des meilleures pratiques existantes. L'approbation d'une **stratégie de la diversité** a constitué une étape importante de ce processus. Cette stratégie s'appuie sur l'idée que ce qui est bon pour les personnes est bon pour l'entreprise qui les emploie. Avec ce credo, la Banque se positionne comme un employeur de qualité, capable de puiser à diverses sources extérieures les compétences qu'elle recherche et de valoriser et développer pleinement le réservoir de talents que constitue son personnel. La Banque considère cette stratégie comme essentielle à sa réussite. Le concept de diversité englobe un large éventail de caractéristiques individuelles et culturelles telles que l'âge, la culture, l'origine ethnique, l'éducation, l'expérience, le sexe, la situation familiale, la nationalité, les aptitudes physiques, la religion et l'orientation sexuelle. Aboutissement de la politique de diversité, l'inclusion implique le respect et la mise en valeur des talents, des idées et de la contribution uniques que chaque employé apporte à son entreprise.

La stratégie de la diversité a été élaborée avec comme objectif principal d'accroître la diversité et l'équilibre au sein du personnel de la BEI et, en même temps, de permettre à la Banque d'attirer, de retenir et d'impliquer pleinement les meilleurs talents disponibles. Mais elle vise aussi à créer un environnement de travail participatif, à encourager les talents de mobilisateurs et de gestionnaires et à consolider l'image de la Banque en tant qu'employeur de choix. Des travaux ont aussi été engagés pour rédiger un code de bonnes pratiques établissant l'égalité de traitement des personnes handicapées dans le recrutement, les conditions de travail et l'évolution de carrière, conformément aux dispositions de la directive 2000/78/CE du Conseil.

D'autres améliorations ont été apportées, notamment au **régime de retraite du personnel**. Différentes évolutions survenues ces dernières années, dont la progression continue de l'espérance de vie, la baisse notable des taux d'intérêt et l'application de normes comptables plus contraignantes (IAS 19), ont amené à entreprendre une réforme pour maintenir les avantages du régime de retraite tout en améliorant son mode de financement. Une telle réforme est par définition un exercice difficile et sensible. Celle-ci devait nécessairement inclure des discussions exhaustives et approfondies avec les représentants du personnel. Cette réforme s'est conclue par un accord sur une amélioration du financement à long terme du régime passant par la création d'un portefeuille de placements spécifique au régime de pension, dont les risques financiers sont assumés par la BEI. Un régime de retraite à prestations définies sera donc maintenu pour toutes les personnes couvertes.

Parallèlement, des discussions sont en cours avec les représentants du personnel pour élaborer un ensemble de dispositions transitoires et compensatoires couvrant le personnel actuellement en fonction. Le but est de garantir une juste prise en considération des droits acquis au cours des périodes de couverture antérieures, et ce en veillant à ce que les attentes des membres du personnel proches de la retraite soient respectées.

Dans la deuxième partie de l'année 2008 ont été lancées plusieurs initiatives qui verront leur aboutissement en 2009. Les plus importantes sont la finalisation d'une politique de la santé au travail, la révision de la politique de la Banque sur la dignité de la personne au travail, en place depuis 2004, et une stratégie à moyen terme pour améliorer le bien-être au travail et contribuer ainsi à la performance aux niveaux de la personne et de l'institution.

## Collaborations

En tant que membre de la famille des institutions européennes, la BEI collabore de très près avec la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil européen et le Conseil des ministres, ainsi qu'avec le Comité économique et social européen et le Comité des régions. Elle a aussi des contacts étroits avec d'autres institutions financières internationales et banques de développement bilatérales.

La BEI a toujours entretenu une étroite coopération avec la **Commission européenne**, qui est devenue particulièrement intense vers la fin de 2008 avec l'aggravation de la crise financière et économique. Quelques mois auparavant, la Commission et la Banque avaient été invitées par le **Conseil européen** à apporter un soutien actif à des mesures devant faciliter les investissements des ménages et des entreprises dans l'efficacité énergétique et l'utilisation des sources d'énergie renouvelable. Les autres questions qui ont fait l'objet d'une collaboration en 2008 ont été la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV), le cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux et, plus généralement, l'optimisation de la combinaison prêts

BEI - subventions communautaires dans le contexte de la politique extérieure de l'UE. Enfin, le président de la BEI a participé comme chaque année aux réunions mensuelles du **Conseil des ministres** européens de l'économie et des finances (conseil ECOFIN).

L'intérêt accru manifesté par le **Parlement européen** pour les activités de la Banque dans le contexte de sa participation active à la lutte contre la crise a donné lieu à des contacts fréquents avec les commissions parlementaires et avec certains députés, au-delà des présentations traditionnelles du président de la Banque sur la stratégie et les activités du Groupe devant les commissions des affaires économiques et monétaires et du contrôle budgétaire, et





de la discussion plénière sur le rapport annuel du Parlement européen sur les activités du Groupe BEI.

Avec les deux autres institutions représentant les citoyens de l'Europe, le **Comité économique et social européen** et le **Comité des régions**, la Banque entretient des relations de travail qui font une large place à la diffusion auprès de la base des comités – organisations d'employeurs et d'employés, collectivités locales et régionales – d'informations sur son offre et ses initiatives en matière de financement. En 2008, une vaste palette de thèmes d'information a été couverte, dont, notamment, le soutien de la BEI aux financements en faveur de l'énergie et à la lutte contre le changement climatique, la microfinance, le Centre européen d'expertise en PPP, ou encore les initiatives conjointes avec la Commission.

En 2008, la coopération avec les autres **institutions financières internationales** (IFI) a été particulièrement forte dans le contexte des mandats extérieurs de la BEI pour la période 2007-2013. La Commission européenne, la BEI, la BERD et la Banque de développement du Conseil de l'Europe se sont associées pour élaborer l'initiative en faveur des infrastructures dans les Balkans occidentaux, qui devrait devenir opérationnelle dans le courant de 2009. La BEI et la BERD ont finalisé un accord de coopération visant à soutenir le démarrage, en 2009, des activités de la BERD en Turquie. Pour ce qui est des pays voisins méridionaux et orientaux, un groupe d'IFI et de **banques bilatérales de développement** ont établi une réserve commune de projets qui seront aussi soutenus par des subventions de la CE, après sélection de l'institution qui mènera le projet. Une telle coopération permet d'éviter les doublons dans les procédures de vérification, grâce à la délégation de la responsabilité à une seule institution. Dans les premiers mois de 2009, la BERD, le Groupe BEI et le Groupe de la Banque mondiale ont mis sur pied une action commune en faveur de l'Europe centrale et orientale, s'engageant à fournir 24,5 milliards d'EUR pour soutenir le secteur ban-

caire dans la région et financer les activités de prêt aux entreprises touchées par la crise économique mondiale.

Dans les pays ACP, la BEI a consolidé sa coopération avec la Commission européenne, la Banque mondiale, la SFI et la Banque africaine de développement, tout en renforçant sa collaboration avec les agences bilatérales européennes et les États membres donateurs dans le contexte du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, dont elle assure la gestion. En Asie et en Amérique latine, la BEI et la Banque asiatique de développement ont dressé une liste de possibilités de cofinancement.

Dans le double but de renforcer leur coopération et les cofinancements en Europe, la BEI et la Banque de développement du Conseil de l'Europe ont officialisé leur collaboration dans une déclaration conjointe qui met en avant leurs nombreux domaines d'intérêt commun, notamment le développement urbain, le capital humain et l'environnement. Enfin, la BEI a obtenu le statut d'observateur auprès de la Banque de commerce et de développement de la mer Noire.

## Transparence et responsabilité

La transparence est une dimension importante de la responsabilité d'entreprise de la BEI. Dans le cadre de sa mission, qui est de concourir à la réalisation des objectifs de l'Union européenne, la Banque s'attache à conférer à ses activités un degré élevé de transparence. En sa qualité d'entité publique, elle estime que la transparence sur ses processus de prise de décision, de fonctionnement et de mise en œuvre des politiques de l'UE est fondamentale pour renforcer la lisibilité de son action et sa crédibilité vis-à-vis des citoyens de l'Europe et des populations concernées par ses opérations ailleurs dans le monde.

La **divulgaration d'informations au public** est un élément clé qui permet de juger à quel point la Banque respecte son engagement de transparence. Consulté par à peu près quatre millions de visiteurs en 2008, le site Web de la BEI est son principal outil de diffusion active d'informations. L'InfoDesk de la BEI constitue le premier point de contact accessible au grand public pour formuler ses demandes de renseignements. En 2008, il a reçu plus de 25 500 courriels (hors « pourriels » indésirables). La communication de la Banque avec le public est régie par un document officiel, la Politique de divulgation de la BEI, publié pour la première fois en 2006. Cette politique repose sur le principe de la divulgation systématique des informations, à moins que n'existe une raison impérieuse d'agir autrement. La BEI s'est engagée à procéder tous les trois ans à une révision en bonne et due forme de sa politique de divulgation, la prochaine étant prévue en 2009. Chaque année, la Banque publie un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de sa politique de divulgation.

La BEI reconnaît le rôle utile que peuvent jouer les **organisations de la société civile** (OSC), notamment les **organisations non gouvernementales** (ONG) en contribuant à l'élaboration de ses politiques et en l'aidant à être plus sensible aux questions que soulèvent les projets qu'elle finance. Pour maintenir un dialogue continu, la Banque organise chaque année différents événements et manifestations. En 2008, elle a ainsi profité de sa conférence de presse annuelle à Bruxelles pour tenir une réunion d'information sur ses résultats annuels de 2007 à l'intention des OSC basées dans cette ville. Elle a aussi organisé des ateliers spécialisés, par exemple sur les problématiques du changement climatique et sur le transport routier. À l'inverse, afin de stimuler le dialogue, elle participe à des conférences organisées par des ONG militantes qui traitent de questions en rapport avec ses activités. En 2008, elle a par ailleurs convié ces mêmes ONG à venir discuter de thèmes spécifiques, tels que le protocole d'accord entre la Banque et la Commission sur les mandats extérieurs de la BEI, les droits de l'Homme, l'énergie nucléaire et les





énergies renouvelables et le traitement des déchets solides. À l'occasion, la Banque s'associe à des OSC spécialisées qui partagent avec elle certains objectifs ou intérêts pour établir des partenariats d'appui. En 2008, elle a ainsi coopéré avec Transparency International et avec l'Union internationale pour la conservation de la nature. Elle a aussi adhéré à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives.

Depuis plusieurs années, les **consultations publiques** font partie intégrante de la politique de transparence de la BEI. La Banque engage des consultations publiques sur certaines politiques propres à elle ou multisectorielles qui présentent un intérêt pour tous ses partenaires. En 2008, elle a ainsi organisé une consultation publique sur sa conception de la viabilité environnementale et du bien-être social, telle que formulée dans sa Déclaration des principes et normes adoptés par la BEI en matière sociale et environnementale. Cette campagne a abouti à la publication d'une déclaration révisée qui a bénéficié de l'apport constructif des organisations de la société civile, et plus particulièrement des ONG qui suivent attentivement les activités de la BEI. En 2009, la Banque va organiser une vaste consultation publique portant à la fois sur sa politique de divulgation et de transparence et sur sa procédure de traitement des plaintes.

En 2008, la BEI s'est en effet officiellement dotée d'une **politique de traitement des plaintes**, qui opère la synthèse des meilleures pratiques dans le domaine de la responsabilité sociale. Le mécanisme de traitement des plaintes comporte à la fois une composante interne et une dimension externe indépendante faisant intervenir le Médiateur européen. En conséquence, les plaintes peuvent être adressées directement à la Banque, qui met à la disposition du public une adresse Web spécifique à cet effet, ou envoyées au Médiateur. En 2008, quarante plaintes ont été traitées.

La Banque a par ailleurs plusieurs **organes de contrôle interne**. L'Inspection générale regroupe deux grandes fonctions de contrôle ex post, l'Audit

interne et l'Évaluation des opérations, à quoi il convient d'ajouter la fonction d'investigation des fraudes. L'Inspection générale joue un rôle déterminant pour préserver les mécanismes de contrôle, améliorer les opérations et assurer le bon fonctionnement des processus relatifs à la transparence et à la responsabilité. Le Bureau de conformité du Groupe BEI (*Office of the Group Chief Compliance Officer*, ou OCCO) vérifie que la Banque et son personnel respectent l'ensemble des lois, règlements, codes de conduite et bonnes pratiques applicables ; le Bureau de conformité joue un rôle de sentinelle pour détecter les cas de manquement aux règles d'éthique et d'intégrité. Il exerce un contrôle préalable sur la conformité des nouvelles politiques, procédures, produits et opérations ainsi que des initiatives envisagées. OCCO assure également le suivi des opérations de prêt ou d'emprunt dont le montage fait intervenir une entité située dans un centre financier offshore. En 2008, OCCO a joué un rôle déterminant dans la mise au point d'une politique de dénonciation d'abus, qui garantit une protection totale aux personnes qui dénonceraient des faits suspects.

La BEI est au nombre des trente organisations internationales dont les pratiques en matière de reddition de comptes sont évaluées dans le **Global Accountability Report 2008** (rapport mondial sur la responsabilité) de One World Trust. One World Trust est un groupe de réflexion indépendant qui se consacre à la recherche, élabore et soumet des recommandations en vue de réformer les systèmes de gouvernance pour y introduire davantage de responsabilité sociale. Son rapport évalue les résultats des trente organisations étudiées dans quatre domaines : la transparence, la participation, l'évaluation et la gestion des plaintes et des réponses. Pour ce qui est de la note globale, la BEI se classe en neuvième position, mais à la quatrième place au sein du sous-groupe de dix organisations intergouvernementales. Pour le critère de transparence, il est intéressant de noter que, sur les trente organisations, seules la BEI et la SFI obtiennent un score supérieur à 70 % (seuil en dessous duquel on ne peut plus parler de bonnes pratiques).

## Les organes statutaires de la BEI



Le Comité de direction

Le **Conseil des gouverneurs** réunit les ministres désignés par chacun des 27 États membres, généralement les ministres des finances. Il définit les orientations de la politique de crédit, approuve les comptes et le bilan annuels, se prononce sur la participation de la Banque à des opérations de financement à l'extérieur de l'Union et décide des augmentations de capital. Par ailleurs, il nomme les membres du Conseil d'administration, du Comité de direction et du Comité de vérification.

Le **Conseil d'administration** a compétence exclusive pour décider des prêts, des garanties et des emprunts. Outre le contrôle de la saine adminis-

tration de la Banque, il assure la conformité de la gestion de la Banque avec les dispositions du traité et des statuts et avec les directives générales fixées par le Conseil des gouverneurs. Ses membres sont nommés par le Conseil des gouverneurs pour une période de cinq ans renouvelable, sur désignation des États membres ; ils sont responsables uniquement envers la Banque.

Le Conseil d'administration se compose de 28 administrateurs, à raison d'un administrateur désigné, respectivement, par chacun des 27 États membres et par la Commission européenne. Le nombre d'administrateurs suppléants est de 18, ce qui implique des regroupements d'États pour ces fonctions.





Par ailleurs, afin d'élargir l'expertise professionnelle disponible au Conseil d'administration dans certains domaines, ce dernier peut coopter un maximum de six experts (trois titulaires et trois suppléants) qui siègent à titre consultatif, sans droit de vote.

Les décisions sont prises à une majorité constituée d'au moins un tiers des membres ayant droit de vote et représentant au moins 50 % du capital souscrit.

Le **Comité de direction** est l'organe exécutif collégial et permanent de la Banque ; il compte neuf membres. Sous l'autorité du président et sous le contrôle du Conseil d'administration, il assure la gestion courante de la Banque et prépare les décisions du Conseil d'administration, dont il vérifie la mise en œuvre. Le président de la Banque préside les réunions du Comité de direction. Les membres du Comité de direction sont responsables uniquement envers la Banque ; ils sont nommés par le Conseil des gouverneurs, sur proposition du Conseil d'administration, pour une période de six ans renouvelable.

Aux termes des statuts de la BEI, le président de la Banque est également président de son Conseil d'administration.

Le **Comité de vérification** est un organe indépendant, directement responsable devant le Conseil des gouverneurs, chargé de s'assurer de la régularité des opérations et des livres de la Banque. Le Comité de vérification émet une déclaration sur les états financiers lors de l'approbation de ces derniers par le Conseil d'administration. Les rapports du Comité de vérification sur les résultats de ses

travaux au cours de l'exercice financier précédent sont communiqués au Conseil des gouverneurs conjointement avec le rapport annuel du Conseil d'administration.

Le Comité de vérification est composé de trois membres et de trois observateurs, nommés par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans.



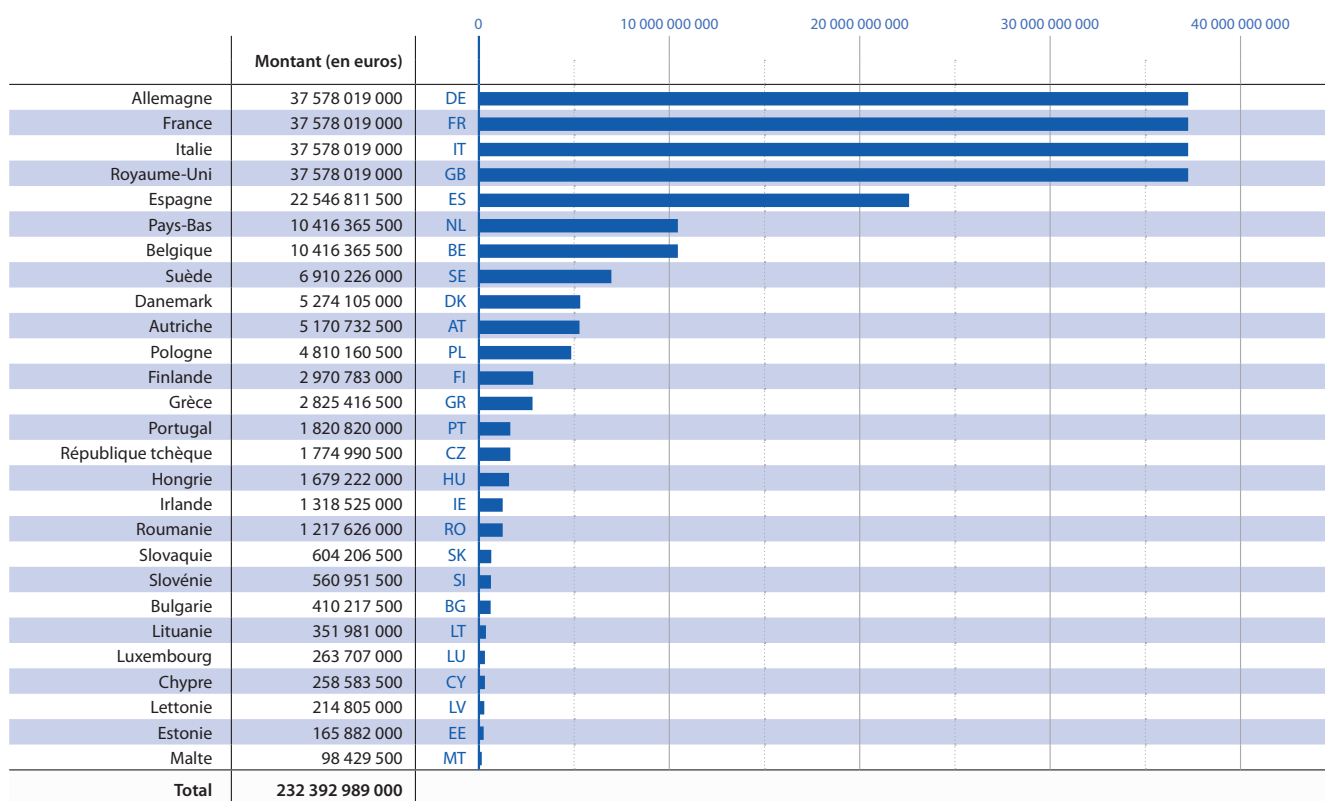
Le Comité de vérification

*Les dispositions régissant les organes statutaires de la Banque sont précisées dans les statuts et le règlement intérieur de la Banque. La composition de ces instances, le curriculum vitae de leurs membres ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site Web de la Banque : [www.bei.org](http://www.bei.org).*





## Répartition du capital de la BEI au 1<sup>er</sup> avril 2009



**Capital** : la participation de chaque État membre au capital de la Banque est fonction de son poids économique dans l'Union européenne (exprimé par le PIB) lors de son entrée dans l'Union. Aux termes des statuts, l'encours total des prêts et des garanties accordés par la Banque ne doit pas excéder deux fois et demie le montant de son capital souscrit.

Au 1<sup>er</sup> avril 2009, le capital souscrit de la Banque s'élève à plus de 232 milliards d'EUR.

## Le Comité de direction de la BEI

La direction collégiale de la Banque et les responsabilités de supervision de ses membres

(Situation au 01/05/2009)



# Structure des services



(Situation au 01/05/2009)

## Secrétariat général et Affaires juridiques

Alfonso QUEREJETA  
Secrétaire général et directeur général des affaires juridiques

### ► Affaires institutionnelles

Dominique de CRAYENCOUR Directeur

### Affaires juridiques

### ► Affaires communautaires et financières - Financements hors Europe

Marc DUFRESNE Directeur général adjoint des affaires juridiques

### ► Financements en Europe

Gerhard HÜTZ Directeur

## Direction générale de la stratégie

Rémy JACOB  
Directeur général  
Contrôleur financier et directeur des systèmes d'information

### ► Stratégie et contrôle de gestion

Jürgen MOEHRKE Directeur

### ► Communication

Gill TUDOR Porte-parole et directeur

### ► Technologies de l'information

Derek BARWISE Directeur

### ► Bâtiments, logistique et documentation

Patricia TIBBELS Directeur

## Direction des opérations dans l'Union européenne et dans les pays candidats

Thomas HACKETT  
Directeur général

### ► Instruments de l'action pour la croissance

Thomas BARRETT Directeur

### ► Europe occidentale

Laurent de MAUTORT Directeur

### ► Espagne, Portugal

Carlos GUILLE Directeur

### ► Europe centrale

Joachim LINK Directeur

### ► Mer Adriatique

Romualdo MASSA BERNUCCI Directeur

### ► Europe du Sud-Est

Jean-Christophe LALOUX Directeur

### ► Mer Baltique

Tilman SEIBERT Directeur

## Direction des opérations en dehors de l'Union européenne et des pays candidats

Martin CURWEN  
Directeur général

### ► Pays voisins et partenaires de l'Europe

Claudio CORTESE Directeur

### ► Afrique, Caraïbes, Pacifique - Facilité d'investissement

Patrick WALSH Directeur

### ► Amérique latine et Asie

Francisco de PAULA COELHO Directeur

## Département de la gestion et restructuration des transactions

Klaus TRÖMEL  
Directeur

## Direction des finances

Bertrand de MAZIÈRES  
Directeur général

### ► Marchés des capitaux

Barbara BARGAGLI PETRUCCI Directeur

### ► Trésorerie

Anneli PESHKOFF Directeur

### ► Prévisions et règlement des opérations

Elisabeth MATIZ Directeur

## Direction des projets

Grammatiki TSINGOU-PAPADOPETROU  
Directeur général

### ► Innovation et compétitivité

Constantin CHRISTOFIDIS Directeur

### ► Transports et énergie

Christopher HURST Directeur

### ► Convergence et environnement

Guy CLAUSE Directeur

### ► JASPERS

Agustin AURÍA Directeur

## Direction de la gestion des risques

Pierluigi GILIBERT  
Directeur général

### ► Risques de crédit

Per JEDEFORS Directeur

### ► Risques financiers et opérationnels

Alain GODARD Directeur

## Inspection générale

Jan Willem van der KAAIJ  
Inspecteur général

## Bureau de conformité du Groupe BEI

Matthias MAERTENS  
Chef du Bureau de conformité

## Département des ressources humaines

Michel GRILLI  
Directeur

La composition des services, le curriculum vitae des directeurs généraux et des responsables des unités de contrôle, ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération de l'ensemble du personnel de la Banque sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site Web de la BEI : [www.bei.org](http://www.bei.org)



## Les organes statutaires du FEI

Le FEI est dirigé et administré par les trois instances suivantes :

- ⇒ l'Assemblée générale des actionnaires (BEI, Union européenne, 31 institutions financières), qui se réunit au moins une fois par an ;
- ⇒ le Conseil d'administration, qui se compose de sept membres et sept suppléants et qui, entre autres responsabilités, décide des opérations du Fonds ;
- ⇒ le directeur général, qui assure la gestion du Fonds en conformité avec les dispositions des statuts et avec les orientations et principes directeurs adoptés par le Conseil d'administration.

Les comptes du FEI sont vérifiés par un Collège de trois commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée générale, ainsi que par des réviseurs externes indépendants.

*Des informations détaillées sur les organes statutaires du FEI (composition, curriculum vitæ des membres, modalités de rémunération) et sur les services (composition, curriculum vitæ des directeurs généraux et des directeurs, modalités de rémunération de tout le personnel) sont régulièrement mises à jour et publiées sur le site Web du Fonds : [www.eif.org](http://www.eif.org).*

### Équipe dirigeante du FEI

Situation au 24 avril 2009

#### Directeur général

Richard PELLY

#### Directeur général adjoint

Jean-Marie MAGNETTE

#### ► Gestion des transactions et des relations

John A. HOLLOWAY

Directeur

#### ► Gestion des mandats, développement et maturation des produits

Marc SCHUBLIN

Directeur





## Projets finançables par le Groupe BEI

Dans l'Union européenne, les projets pouvant prétendre à un financement doivent contribuer à un ou plusieurs des objectifs suivants :

- ⇒ renforcement de la cohésion économique et sociale : soutien aux investissements dans tous les secteurs de l'économie afin de stimuler le développement économique des zones les moins favorisées ;
- ⇒ promotion des investissements concourant au développement d'une société fondée sur la connaissance et l'innovation ;
- ⇒ amélioration des infrastructures et services dans les domaines de l'éducation et de la santé, composantes essentielles du capital humain ;
- ⇒ développement des infrastructures d'intérêt communautaire dans le domaine des transports, des télécommunications et du transport d'énergie ;
- ⇒ préservation de l'environnement et amélioration de la qualité de la vie ;
- ⇒ sûreté de l'approvisionnement énergétique par l'utilisation rationnelle et la valorisation des ressources internes (y compris les énergies renouvelables) et la diversification des importations.

Le Groupe BEI soutient le développement des PME en améliorant leur environnement financier par le biais :

- ⇒ des lignes de crédit, à long et moyen terme, de la BEI,
- ⇒ des opérations de capital-risque du FEI,
- ⇒ des garanties du FEI en faveur des PME.

Dans les pays candidats et les pays partenaires, la BEI participe à la mise en œuvre des politiques de l'Union en matière d'aide et de coopération au développement. Elle intervient :

- ⇒ dans les pays candidats et candidats potentiels du sud-est de l'Europe, où elle contribue aux objectifs du Pacte de stabilité en concentrant ses interventions non seulement sur la reconstruction des infrastructures de base et le financement de projets ayant une portée régionale, mais également sur le développement du secteur privé ;
- ⇒ dans les pays méditerranéens non membres, pour concourir à la réalisation des objectifs du Partenariat euro-méditerranéen dans la perspective de la création d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010 ;
- ⇒ dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), en Afrique du Sud et dans les PTOM, où elle prend une part active au développement des infrastructures de base et du secteur privé local ;
- ⇒ en Amérique latine et en Asie, où elle soutient des projets d'intérêt mutuel pour l'Union et les pays concernés.

## Adresses du Groupe BEI



### Banque européenne d'investissement

[www.bei.org](http://www.bei.org) - [info@bei.org](mailto:info@bei.org)

98-100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79 1

☎ (+352) 43 77 04

#### Bureaux extérieurs :

#### Allemagne

Lennéstraße 11

D-10785 Berlin

☎ (+49-30) 59 00 47 90

☎ (+49-30) 59 00 47 99

#### Autriche

Mattiellstraße 2-4

A-1040 Wien

☎ (+43-1) 505 36 76

☎ (+43-1) 505 36 74

#### Belgique

Rue de la loi 227 / Wetstraat 227

B-1040 Bruxelles / Brussel

☎ (+32-2) 235 00 70

☎ (+32-2) 230 58 27

#### Bulgarie

2a Saborna Street

1000 Sofia

☎ (+359) 29 26 42 90

☎ (+359) 29 26 42 00

#### Espagne

Calle José Ortega y Gasset, 29, 5°

E-28006 Madrid

☎ (+34) 914 31 13 40

☎ (+34) 914 31 13 83

#### Finlande

Fabianinkatu 34

PL 517

FI-00101 Helsinki

☎ (+358) 106 18 08 30

☎ (+358) 92 78 52 29

#### France

21, rue des Pyramides

F-75001 Paris

☎ (+33-1) 55 04 74 55

☎ (+33-1) 42 61 63 02

#### Grèce

1, Herodou Attikou & Vas. Sofias Ave

GR-106 74 Athens

☎ (+30-210) 68 24 517

☎ (+30-210) 68 24 520

#### Italie

Via Sardegna 38

I-00187 Roma

☎ (+39) 06 47 19 1

☎ (+39) 06 42 87 34 38

#### Pologne

Plac Piłsudskiego 1

PL-00-078 Warszawa

☎ (+48-22) 310 05 00

☎ (+48-22) 310 05 01

#### Portugal

Avenida da Liberdade, 190-4° A

P-1250-147 Lisboa

☎ (+351) 213 42 89 89

☎ (+351) 213 47 04 87

#### Roumanie

Str. Vasile Lascar 31

R-020492 București, Sector 2

☎ (+40-21) 208 64 00

☎ (+40-21) 317 90 90

#### Royaume-Uni

2 Royal Exchange Buildings

London EC3V 3LF

☎ (+44) 20 73 75 96 60

☎ (+44) 20 73 75 96 99





On trouvera sur le site Web de la Banque la liste mise à jour des bureaux existants ainsi que leurs coordonnées.

#### Afrique du Sud

5 Greenpark Estates  
27 George Storrar Drive  
Groenkloof 0181 Tshwane (Pretoria)  
☎ (+27-12) 425 04 60  
✉ (+27-12) 425 04 70

#### Caraïbes

1, boulevard du Général de Gaulle  
F-97200 Fort-de-France  
☎ (+596) 596 74 73 10  
✉ (+596) 596 56 18 33

#### Égypte

6, Boulos Hanna Street  
Dokki, 12311 Giza  
☎ (+20-2) 33 36 65 83  
✉ (+20-2) 33 36 65 84

#### Kenya

Africa Re Centre, 5<sup>th</sup> floor  
Hospital Road, PO Box 40193  
KE-00100 Nairobi  
☎ (+254-20) 273 52 60  
✉ (+254-20) 271 32 78

#### Maroc

Riad Business Center  
Aile sud, Immeuble S3, 4<sup>e</sup> étage  
Boulevard Er-Riad  
Rabat  
☎ (+212) 5 37 56 54 60  
✉ (+212) 5 37 56 53 93

#### Pacifique

Level 32, ABN AMRO Tower  
88 Phillip Street  
Sydney NSW 2000  
Australie  
☎ (+61-2) 82 11 05 36  
✉ (+61-2) 82 11 05 38

#### Sénégal

3, rue du Docteur Roux  
BP 6935, Dakar-Plateau  
☎ (+221) 338 89 43 00  
✉ (+221) 338 42 97 12

#### Tunisie

70, avenue Mohamed V  
TN-1002 Tunis  
☎ (+216) 71 28 02 22  
✉ (+216) 71 28 09 98

#### Turquie

Büyükdere Caddesi  
N°195, 4<sup>th</sup> Floor  
1. Levent  
TR-34394 Istanbul  
☎ (+90-212) 317 90 10  
✉ (+90-212) 269 77 77

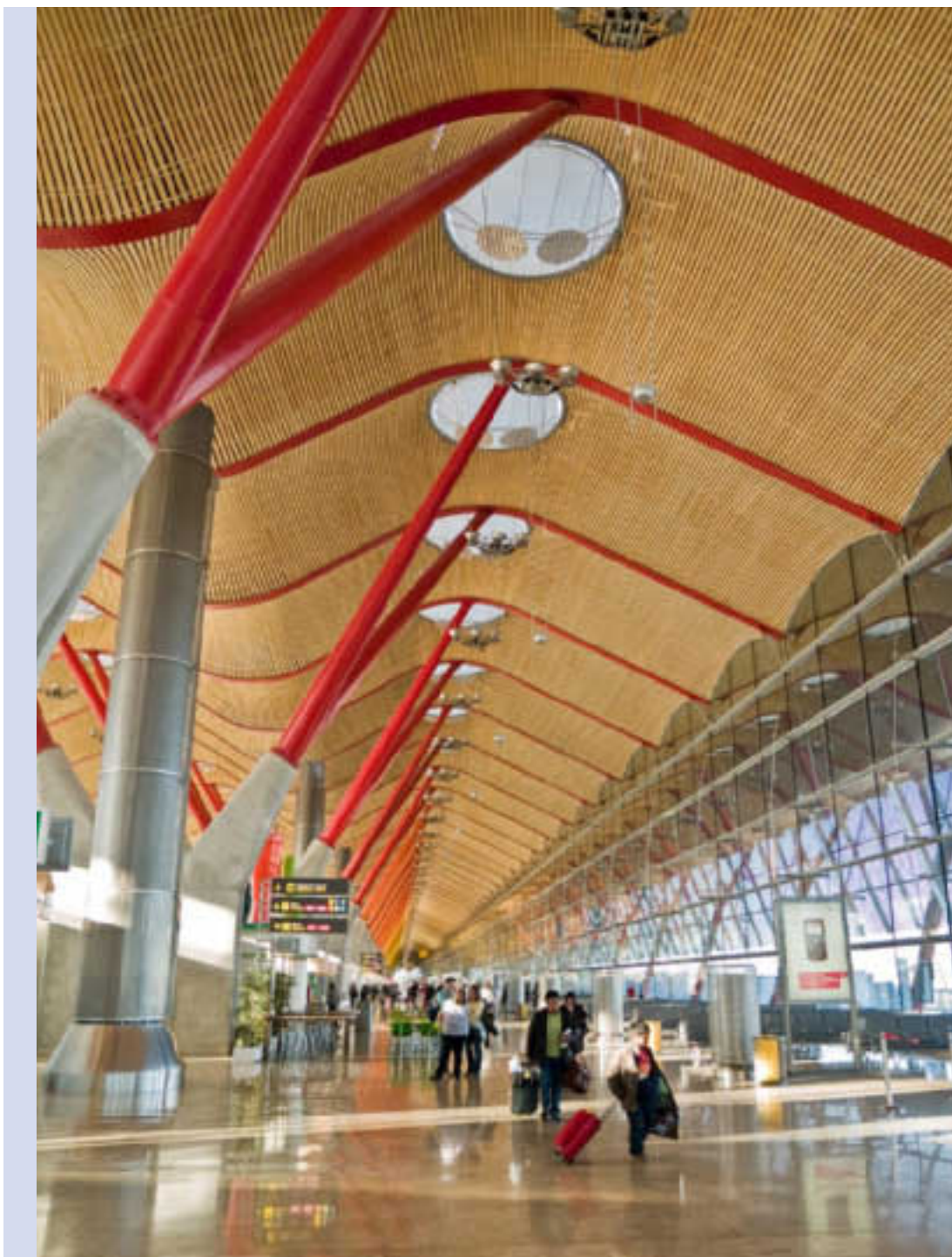
Uğur Mumcu Caddesi N° : 88, Kat: 8  
Gaziosmanpaşa  
TR-06700 Ankara  
☎ (+90-312) 405 60 50/51  
✉ (+90-312) 446 85 05



## Fonds européen d'investissement

[www.eif.org](http://www.eif.org) - ✉ [info@eif.org](mailto:info@eif.org)

96, boulevard Konrad Adenauer  
L-2968 Luxembourg  
☎ (+352) 42 66 88 1  
✉ (+352) 42 66 88 200



**Sources mixtes**  
Mélange de produits issus de forêts  
bien gérées, de sources contrôlées  
et de bois de fibres recyclées  
Cert. no. 09-COC-016 018  
www.fsc.org  
© 1996 Forest Stewardship Council

Les photographies et illustrations proviennent de l'Atelier graphique de la BEI.

Imprimé à Mayenne par l'imprimerie Jouve sur papier MagnoSatin, avec des encres à base d'huiles végétales. Le papier utilisé, certifié conformément aux règles du Forest Stewardship Council (FSC), est composé à 100 % de fibres vierges (dont au moins 50 % issues de bois provenant de forêts bien gérées).





Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement

